

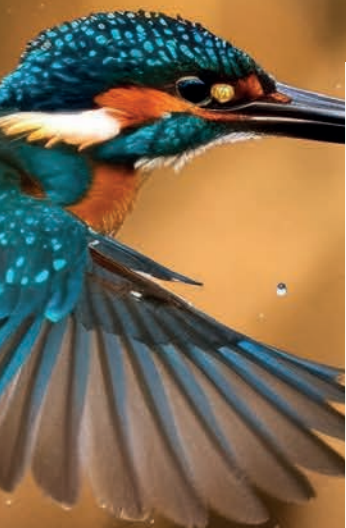
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

RAPPORT D'ACTIVITE 2024



Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique
des vallées du Croult et du Petit Rosne

SOMMAIRE



1	UNE ÉQUIPE, UN TERRITOIRE	
	• Fonctionnement	P. 4
	• Compétences et territoire	P. 5
	• L'équipe	P. 5
	• Les budgets	P. 6
2	PRÉVENIR ET GÉRER LE RISQUE INONDATION	
	• Urbanisme	P. 14
	• Astreinte hydraulique	P. 16
	• Le système de télégestion	P. 16
	• Des travaux de lutte contre les inondations	P. 18
	• Un patrimoine d'ouvrages à exploiter	P. 19
3	RESTAURER ET PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES SUPERFICIELS	
	• Des enjeux ambitieux	P. 22
	• Une gestion raisonnée des espaces verts	P. 23
4	AGIR CONTRE LA POLLUTION DES RIVIÈRES	
	• Une station de dépollutions des eaux usées performantes	P. 26
	• Gestion des boues	P. 30
	• Méthanisation des boues	P. 30
	• Travaux d'extension de la station de dépollution	P. 30
	• Un réseau d'assainissement en bon état, accessible, respectant le séparatif et géré de façon patrimoniale	P. 30
5	DES VALEURS ANCRÉES	
	• L'humain : ressource essentielle et précieuse	P. 44
	• La réactivité comme mot d'ordre	P. 46
	• Le droit, partie intégrante de chaque métier	P. 47
	• L'évaluation permanente et la transparence de l'action publique	P. 51
6	DES INDICATEURS POUR ÉVALUER	
		P. 54
7	LEXIQUE	
		P. 66
8	ANNEXES	
		P. 72



1^{er} mai et 9 octobre 2024, deux dates clés dans cette année 2024.

Deux dates qui ont mis à l'épreuve, par l'intensité des pluies observées et par leurs impacts, d'ailleurs bien différents lors des deux épisodes pluvieux, à la fois les ouvrages de rétention du SIAH et les équipes d'astreinte qui œuvrent, chaque jour de l'année, 24h/24, pour protéger les habitants de l'est du Val d'Oise ainsi que leurs biens.

Deux dates qui ont rappelé que des zones de stockage peuvent n'être mobilisées que rarement, et pour autant être essentielles le jour où les précipitations dépassent certains seuils d'intensité et de volume. À ce titre, les bassins de rétention réalisés dans les années 1970/80 sont des espaces essentiels, sous contrôle des techniciens spécialisés du SIAH, pour permettre aux rivières de s'épancher à des endroits qui ne génèrent aucun risque pour les riverains et les activités humaines plus globalement.

Deux dates enfin qui doivent nous rappeler à l'humilité face à la nature mais également à une ambition encore et toujours renouvelée. Ensemble, acteurs privés et publics, nous avons encore un long chemin à parcourir pour protéger toujours plus notre territoire contre les inondations, les coulées de boue, auxquelles pourrait-on rajouter les remontées de nappe et autres aléas naturels que le réchauffement climatique ne manque pas d'amplifier jour après jour.

La prévention a un prix mais ce prix n'est jamais aussi élevé que le montant des dégâts financiers et humains, certaines régions françaises en font malheureusement la tragique expérience régulièrement.


C'est le sens de la politique globale mise en place par le SIAH depuis des décennies : travailler sur le temps réel, le moyen et le long terme, afin de progresser, pas à pas, dans le sens de votre protection.

C'est avec cette vision pragmatique mais aussi résolument optimiste que je vous souhaite une belle lecture instructive de ce rapport d'activité 2024.

Eric Chandal,
Directeur du SIAH

The image features a monochromatic blue background with wavy, horizontal lines. On the right side, there is a semi-transparent, light blue aerial photograph of a territory, showing a complex network of roads and fields. Overlaid on the left side of this map is the text 'UNE ÉQUIPE, UN TERRITOIRE' in a bold, white, sans-serif font. The text is arranged in two lines: 'UNE ÉQUIPE,' on the top line and 'UN TERRITOIRE' on the bottom line. The overall composition is clean and modern, emphasizing the connection between a team and a specific geographic area.

UNE ÉQUIPE, UN TERRITOIRE



Une collectivité telle que le SIAH est nécessairement, depuis sa création en 1945, le résultat d'une histoire, d'une équipe d'hommes et de femmes qui l'ont faite, modelée, structurée, en fonction de l'évolution des enjeux, sanitaires, d'inondations, de qualité des cours d'eau et d'écologie. Et avant tout de service à la population, à l'utilisateur.

Un territoire, une population, des agents publics territoriaux dédiés et dévoués, et des budgets pour mener à bien les missions qui sont confiées au SIAH, voilà le cocktail gagnant d'une politique publique ambitieuse et raisonnée en matière de gestion des cours d'eau et d'assainissement.



A FONCTIONNEMENT

Le SIAH du Coult et du Petit Rosne est un établissement public. Il s'agit d'un Syndicat Mixte administré par une assemblée délibérante dénommée "le Comité du Syndicat" et composé d'un Bureau du Syndicat qui règle les affaires courantes. Il regroupe 70 membres titulaires et 70 membres suppléants. Il se réunit au moins une fois par trimestre pour prendre l'ensemble des délibérations relevant des affaires du SIAH. Un certain nombre de délibérations ne peuvent être prises que par le Comité. On citera par exemple : le vote du budget, l'approbation du compte administratif, la création ou la suppression d'un poste, la modification du tableau des effectifs, la modification des statuts, etc.

Le Président et le Bureau syndical

Le Président et le Bureau du syndicat sont élus par le Comité Syndical. Le président exécute les délibérations du Comité Syndical et est chargé de l'administration du SIAH. Il est, par exemple, chargé de représenter le SIAH en justice. Il prépare et exécute les décisions que va prendre le Comité du Syndicat. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes. Il a la possibilité de prendre des décisions dans un domaine de compétences délimité par le Comité du Syndicat.

Le Bureau, quant à lui, prend un certain nombre de décisions relevant des affaires courantes et valide les décisions du président déléguées par le Comité.



Métropole du grand Paris



B COMPÉTENCES & TERRITOIRE

Les récentes réformes territoriales ont conduit à une redistribution des compétences entre les différentes collectivités du territoire d'action du SIAH. C'est ainsi que le SIAH s'est vu transférer, au 1^{er} janvier 2018, à sa demande, et en parfaite cohérence avec son action depuis sa création, la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Du point de vue de l'assainissement, avec le transfert au 1^{er} janvier 2024 de la compétence collecte (eaux usées et eaux pluviales) des communes de Bailleul-en-France, Mareil-en-France, Montsult et Villaines-sous-Bois, ce sont désormais 26 communes dont le SIAH gère la collecte, tant d'un point de vue de l'exploitation que de la gestion patrimoniale et de fait, du renouvellement des réseaux d'assainissement.

C L'ÉQUIPE

L'équipe du SIAH est composée, au 31 décembre 2023, de 68 agents (dont 2 apprentis), 39 hommes et 30 femmes qui possèdent des métiers très différents. La plupart du personnel détient une formation technique liée à la spécificité des métiers de l'assainissement, de la lutte contre les inondations et de la protection des milieux aquatiques.

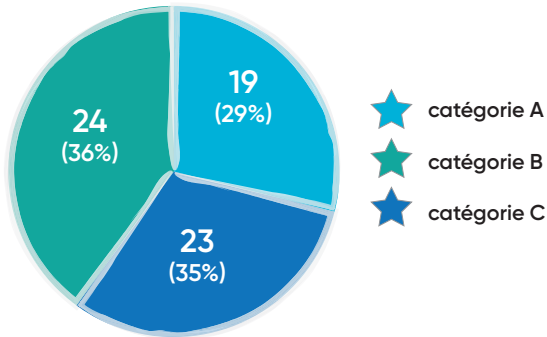
La structure comprend trois domaines d'action, communication, administration-ressources et technique.

La proportion d'agents titulaires par rapport aux agents contractuels a évolué ces dernières années de la manière suivante :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de non-titulaires	7	12	9	7	11	19	17	15	16	25	22
Nombre de titulaires	29	27	29	33	31	34	35	35	40	43	46
Total	36	39	38	40	42	53	52	50	56	68	68
% de titulaires	81%	69%	76%	83%	74%	64%	65%	70%	71%	63%	68%



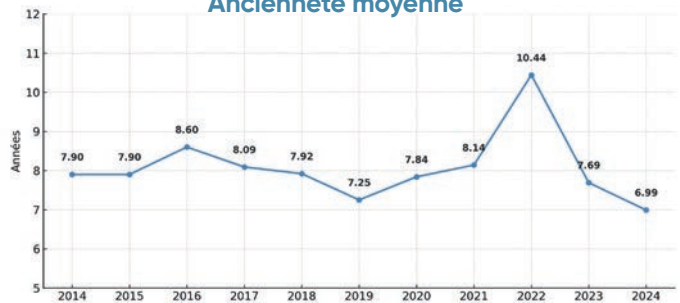
Répartition du personnel par emploi



Moyenne d'âge



Ancienneté moyenne



D LES BUDGETS

SUR LE PLAN BUDGÉTAIRE, LE SIAH COMPREND TROIS BUDGETS :

- Le budget principal eaux pluviales – GÉMAPI
- Le budget annexe eaux usées – ASSAINISSEMENT
- Le budget annexe du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

BUDGET EAUX PLUVIALES – GÉMAPI (GÉSTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS)

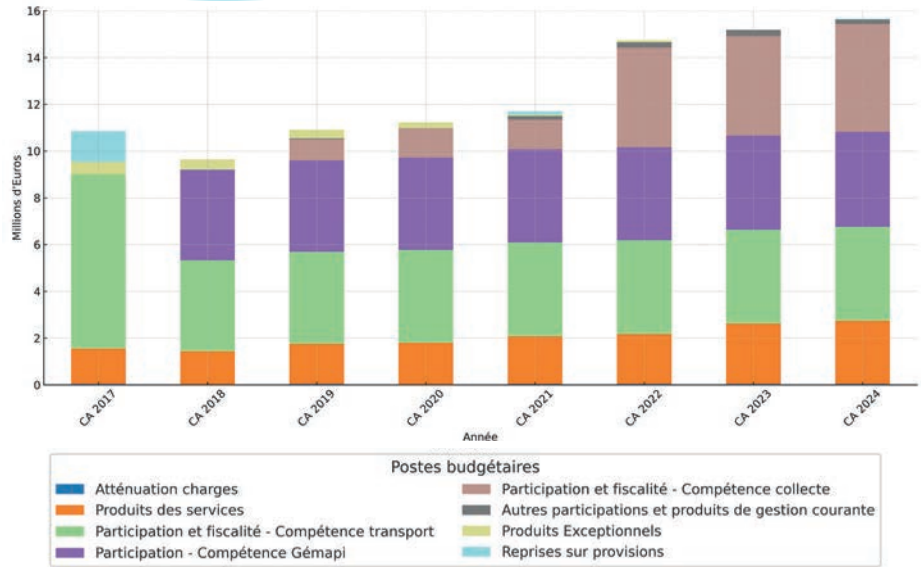
Le budget eaux pluviales – Gémapi couvre les compétences suivantes :

- La Gémapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)
- La compétence intercommunale de Transport des eaux pluviales
- La compétence Collecte pour 26 communes des eaux pluviales

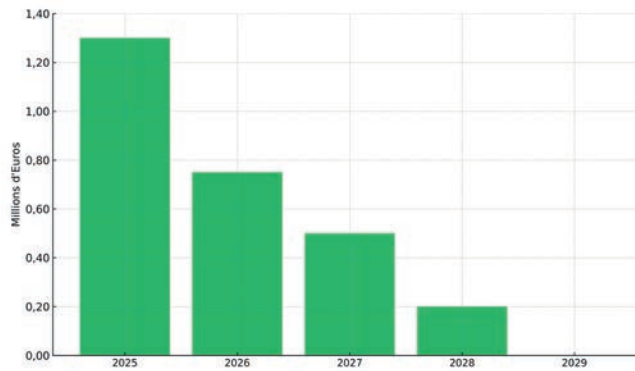
Il a pour vocation d'assurer l'entretien des réseaux d'eaux pluviales, des bassins de retenue, du Croult et du Petit Rosne et de réaliser toutes les opérations relevant de ce domaine. Il est principalement financé par les participations des intercommunalités et les centimes syndicaux. La compétence collecte des eaux pluviales est reprise par le SIAH à partir de 2019. En 2022, la participation pour la compétence Collecte des eaux pluviales a augmenté afin de pouvoir financer le programme d'investissement de réhabilitation des réseaux.

L'année 2024 est marquée par le transfert de la compétence collecte des eaux pluviales pour 4 communes de la Communauté de Communes Carnelle-Pays-de-France (Baillet-en-France, Mareil-en-France, Montsult et Villaines-sous-Bois).

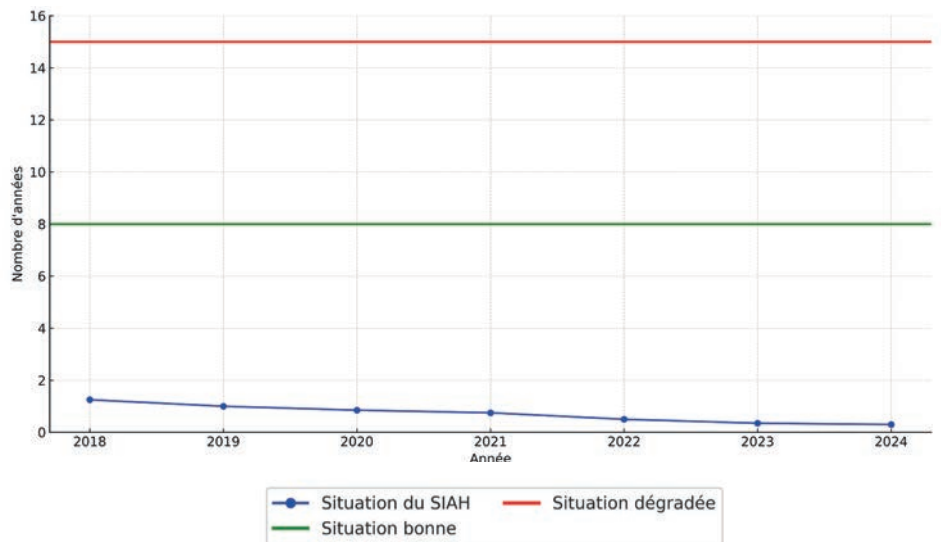
Recettes de fonctionnement
Montant total =
15 659 108,44 €



Capital restant dû
au 01/01/2025 =
1 289 465,69 €



Capacité de désendettement



Le SIAH devrait consacrer 0,26 année à rembourser le stock de sa dette, s'il y consacrait l'intégralité de son épargne brute.



BUDGET EAUX USÉES – ASSAINISSEMENT

Le budget eaux usées-assainissement gère les compétences suivantes :

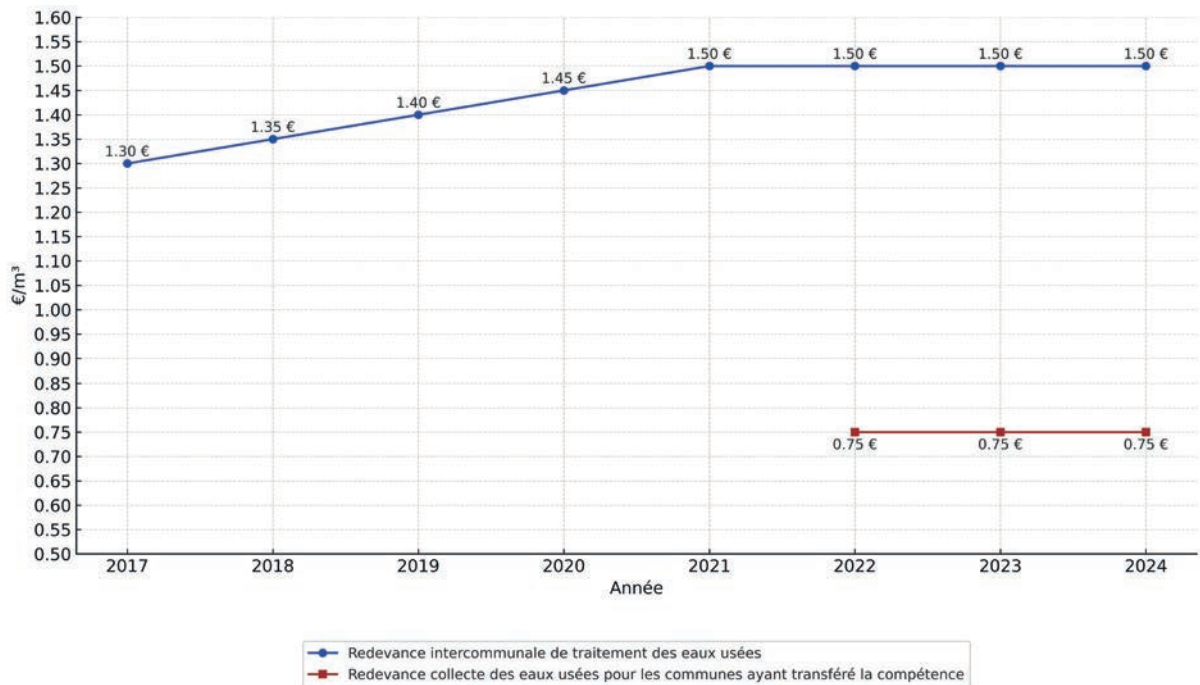
- Transport eaux usées
- Collecte des eaux usées pour 6 communes ayant transféré leur compétence

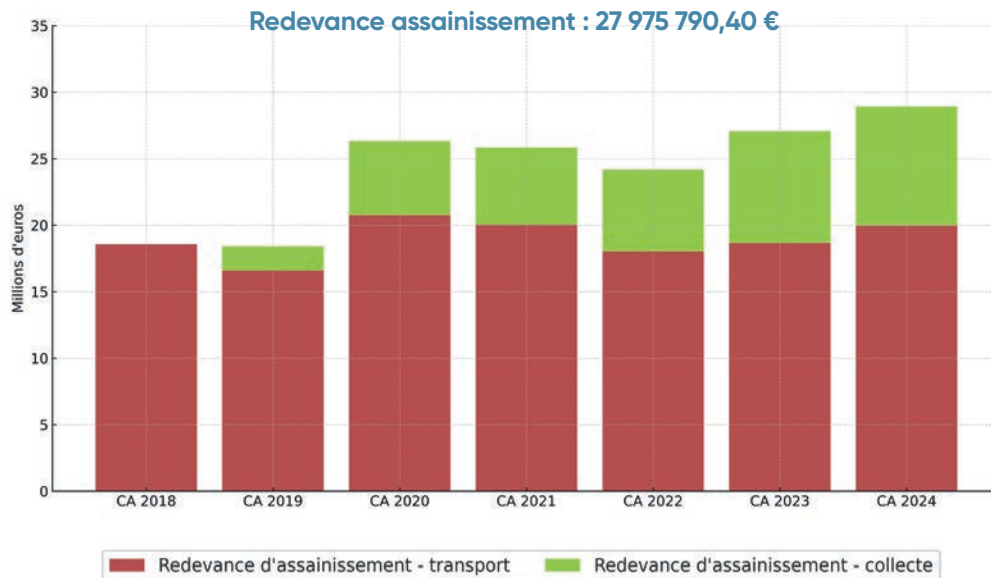
Le budget eaux usées – assainissement est principalement financé par la redevance intercommunale d'assainissement, ainsi que la redevance collecte communale d'assainissement. Cette redevance constitue la rémunération du service public de traitement des eaux usées de l'ensemble des communes et des communautés d'agglomération membres. Depuis de nombreuses années, le SIAH veille à maintenir cette redevance à un niveau acceptable pour les usagers.

La redevance intercommunale d'assainissement pour le traitement des eaux usées est fixée à 1,50€ par mètre cube d'eau facturé.

La redevance collecte d'assainissement pour 26 communes ayant transféré leur compétence est fixée à 0,75 € par mètre cube d'eau facturé.

Evolution du montant de la redevance intercommunale de traitement (€/m³ d'eau potable facturé)



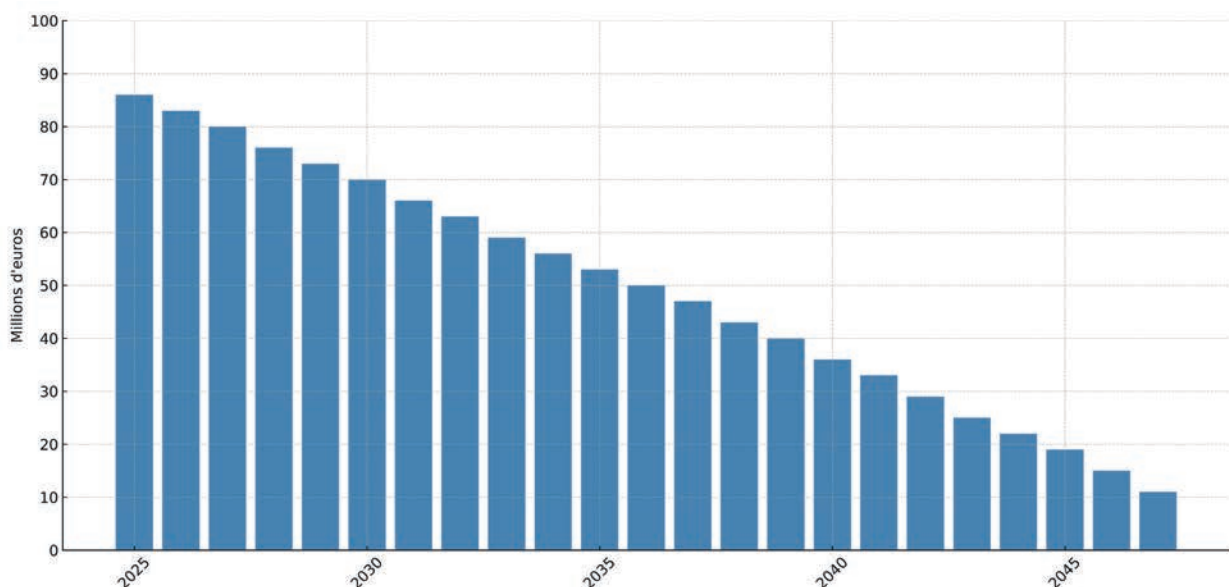


En complément, l'unité de méthanisation permet de générer une nouvelle ressource. En effet, la recette de la vente de biogaz s'élève, pour 2024, à 1 034 931 € partagée à part égale entre le SIAH et l'exploitant de la station de dépollution. Il est à noter également que la participation au financement de l'assainissement collectif et les contrôles de conformité génèrent une recette pour 2024 de 944 322 €.

LE PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE

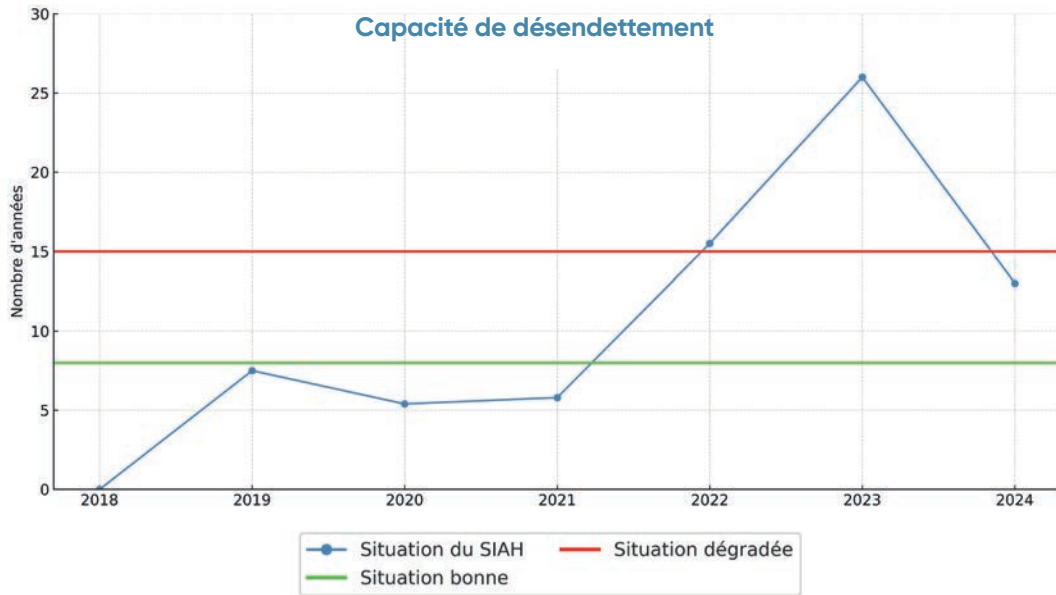
Il a été contracté en 2018 un emprunt de 76 millions auprès de la Banque Européenne d'investissement (B.E.I.) en 2018, ainsi que l'avance (prêt à taux zéro) de l'Agence de l'Eau de 18 millions reçue en 2019.

Capital restant dû au 01/01/2025 = 86 621 279,96 €





1 ■ UNE ÉQUIPE, UN TERRITOIRE

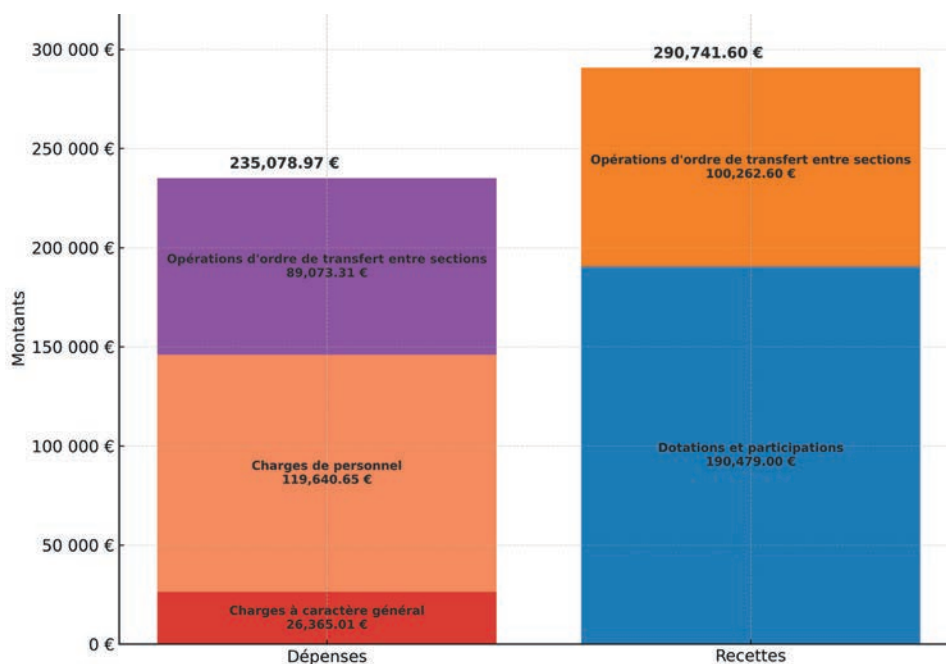


Le ratio du SIAH reste correct puisqu'il passe à 13,13 années. Une provision pour contentieux de 24 millions sur 3 ans (2022-2023- 2024) engendre une baisse de l'épargne brute et réduit conjoncturellement la capacité de désendettement.

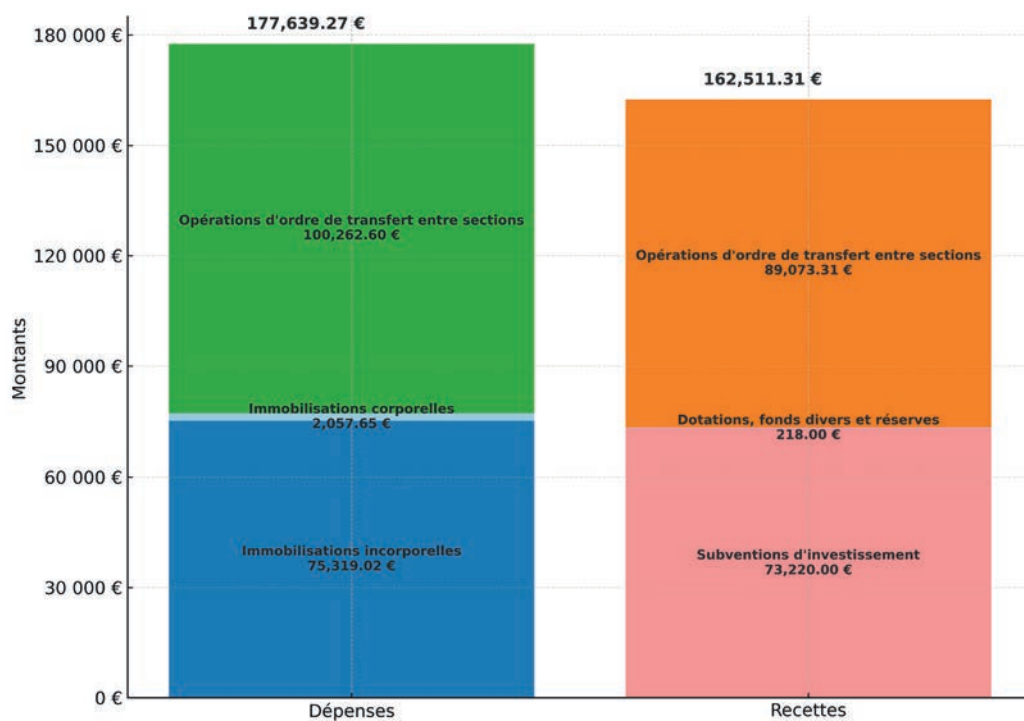
BUDGET SAGE

Le budget SAGE concerne le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau sur le périmètre hydrographique du bassin versant Croult-Enghien-Vieille Mer et rassemblant trois structures, le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, le Syndicat Intégré d'Assainissement et Rivière de la Région d'Enghien (SIARE) et le SIAH.

Compte Financier Unique 2024 – SAGE Section de fonctionnement



Compte Financier Unique 2024 – SAGE Section d'investissement



Vue sur le siège social du SIAH

A dramatic landscape featuring a stormy sky with dark, heavy clouds and a bright, golden light breaking through near the horizon. In the foreground, a lone, leafy tree stands in a green field. The overall mood is one of tension and natural power.

PRÉVENIR ET GÉRER LE RISQUE INONDATION

2

La prévention du risque inondation repose sur plusieurs piliers, relatifs à des échelles de temps différentes :

- **Le temps réel : l'astreinte hydraulique du SIAH, en lien avec les deux autres niveaux d'astreinte existants, intervient pour gérer les bassins de rétention grâce aux données météorologiques fournies contractuellement par Météo-France, notamment des données radars.**
- **Les court et moyen termes : maintenir disponible l'ensemble des équipements, de la métrologie, des transmissions pour pouvoir avoir accès au maximum de données fiables en période de crise.**
- **Le long terme : anticiper les évolutions climatiques et décliner une programmation de travaux de protection utiles, soutenables budgétairement, et anticiper autant que possible les climats futurs.**

A URBANISME

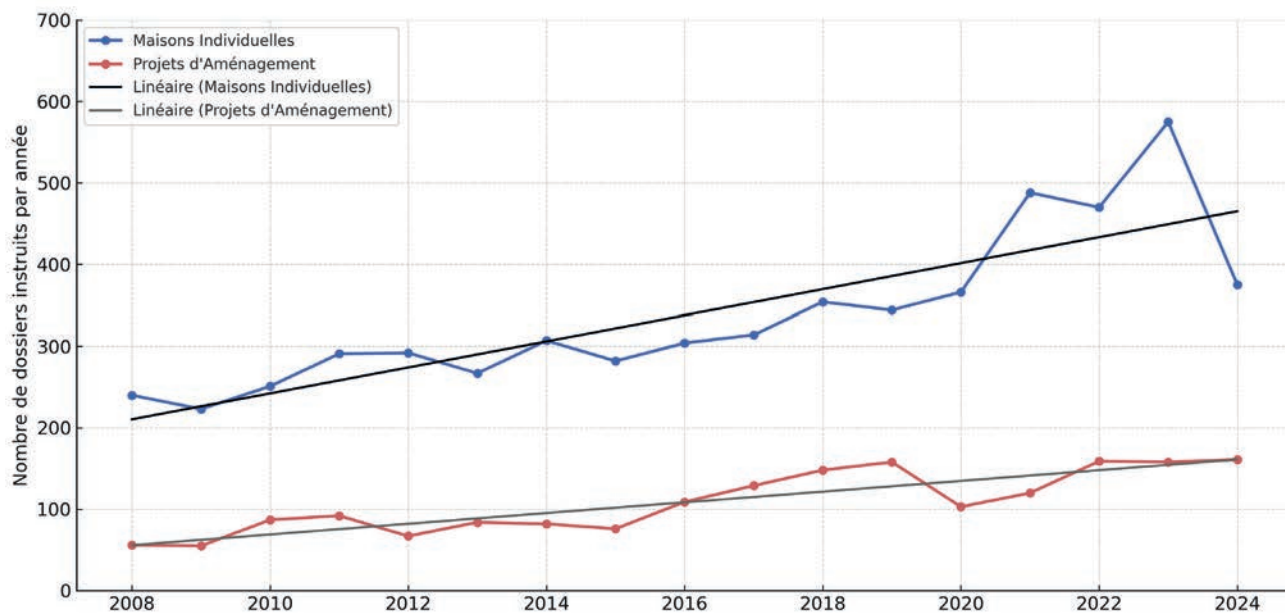
Afin de s'assurer de la cohérence entre la politique d'aménagement du territoire et la politique de gestion de l'assainissement, le SIAH souhaite être consulté au cours de l'élaboration des documents d'urbanisme (SCOT, PADD et PLU) en participant aux réunions de présentation aux personnes publiques et en émettant un avis sur les dossiers avant enquête publique. Le SIAH a ainsi été amené à émettre en 2024 des avis ou à être convié aux réunions des Personnes Publiques Associées (PPA) sur le PLU (et leur modification/révision) des communes de Fontenay-en-Parisis, Louvres, Le Plessis-Gassot, Le Mesnil-Aubry, Bonneuil-en-France, Goussainville, Saint-Witz et Sarcelles.

Les observations émises traduisent les prescriptions générales imposées par le SIAH aux Communes ou d'Agglomération ou aux communes adhérentes. Ces prescriptions sont applicables jusqu'à ce que le zonage d'assainissement, à délimiter sur le territoire intercommunal ou communal conformément à l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales, soit soumis à enquête publique. En effet, ce document (notice explicative, plan de zonage eaux usées et plan de zonage eaux pluviales) présente l'intérêt d'être plus précis sur les volets eaux usées et eaux pluviales pour l'ensemble des zones définies dans le cadre du PLU. Les observations du SIAH concernent les prescriptions de gestion des eaux usées, des eaux usées autres que domestiques et des eaux pluviales, issues des études des Schémas Directeurs d'Assainissement de chaque commune et notamment celles des notices de zonages d'assainissement.

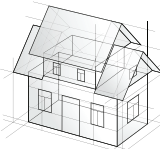


UNE PRÉSENCE AFFIRMÉE SUR LES PERMIS DE CONSTRUIRE

Evolutions constatées depuis 15 ans



Le SIAH émet un avis technique sur l'assainissement pour chacun des projets individuels à usage d'habitation (construction, extension, réhabilitation, etc.) et d'aménagement (construction ou réhabilitation de logements collectifs, d'hébergements hôteliers, de commerces ou d'artisanat, d'entrepôts, de locaux commerciaux, de bureaux, d'établissements publics, etc.) qu'il reçoit : les prescriptions émises portent sur les eaux usées et les eaux pluviales. De 2008 à fin 2024, 388 263 m³ de rétention des eaux pluviales à la parcelle, en domaine privé, ont été prescrits dans le cadre de nos avis émis. Le tableau ci-après présente les volumes prescrits depuis l'année 2011.



	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Maisons individuelles en m ³ prescrits	225	240	260	445	359	231	331	336	326	370	367	403	400	527	625	694	471
Projets d'aménagement en m ³ prescrits	60	70	85	7 157	3 148	7 620	16 085	9 086	9 739	19 138	39 636	28 148	14 836	11 720	25 784	27 665	33 796

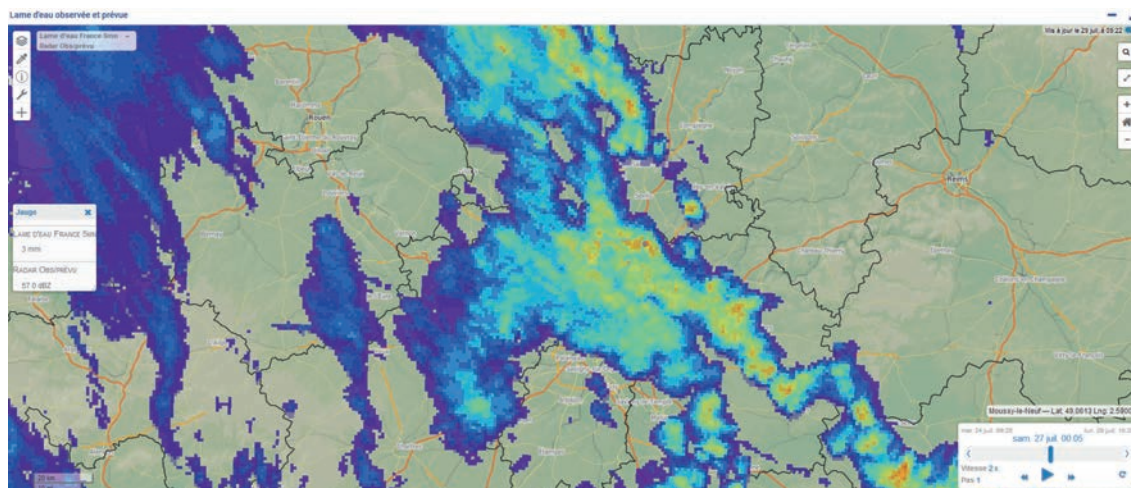


B ASTREINTE HYDRAULIQUE

L'astreinte dite « hydraulique » du SIAH est destinée à mettre à disposition du personnel spécialisé, 24H/24, 365j par an, pour gérer, en temps réel, les épisodes pluvieux en adaptant, si besoin, les consignes de hauteur des vannes des bassins de retenue en fonction des pluies passées, en cours et à venir, et de la réponse des réseaux et rivières à ces précipitations. Derrière les outils informatiques, ce sont donc plusieurs personnes, connaissant très bien le terrain et le fonctionnement de nos rivières, qui se relaient en permanence et œuvrent, en toute discrétion, pour la sécurité de tous.

Le SIAH peut, dans cette optique, bénéficier, par un marché public attribué à Météo-France en 2024, d'une vision en temps réel des pluies tombant sur chaque point du territoire, via des données fournies par des radars et par des pluviomètres. Ces outils permettent également aux techniciens en charge de l'astreinte d'avoir une prévision des pluies à venir et donc d'anticiper d'éventuels choix de gestion des réseaux d'eaux pluviales.

Capture d'écran du système d'alertes météo utilisé par le SIAH



C LE SYSTÈME DE TÉLÉGESTION

Protéger les populations contre les inondations liées aux deux principaux cours d'eau traversant son territoire d'action est l'une des principales missions du SIAH depuis sa création. Elle se concrétise par les nombreux bassins de rétention aménagés sur son bassin versant.

Ces ouvrages peuvent être de différentes natures (génie civil ou terrain naturel encaissé) et avoir différents aspects. Depuis que le SIAH est maître d'ouvrage des projets d'aménagements hydrauliques sur son territoire, ses critères de sélection ont toujours été

la pertinence hydraulique et l'intégration paysagère de ses bassins. Cette politique a donné naissance à plusieurs bassins d'envergure qui sont majoritairement à ciel ouvert et végétalisés.

Un bassin de retenue a pour vocation de stocker les eaux de pluie afin de contrôler le débit maximum qui transitera à l'aval. La retenue des eaux est rendue possible, généralement, par une vanne installée à la sortie de l'ouvrage. Celle-ci est ouverte de sorte à laisser s'écouler le débit de temps sec du cours d'eau, et tamponne les eaux dès que le débit atteint un

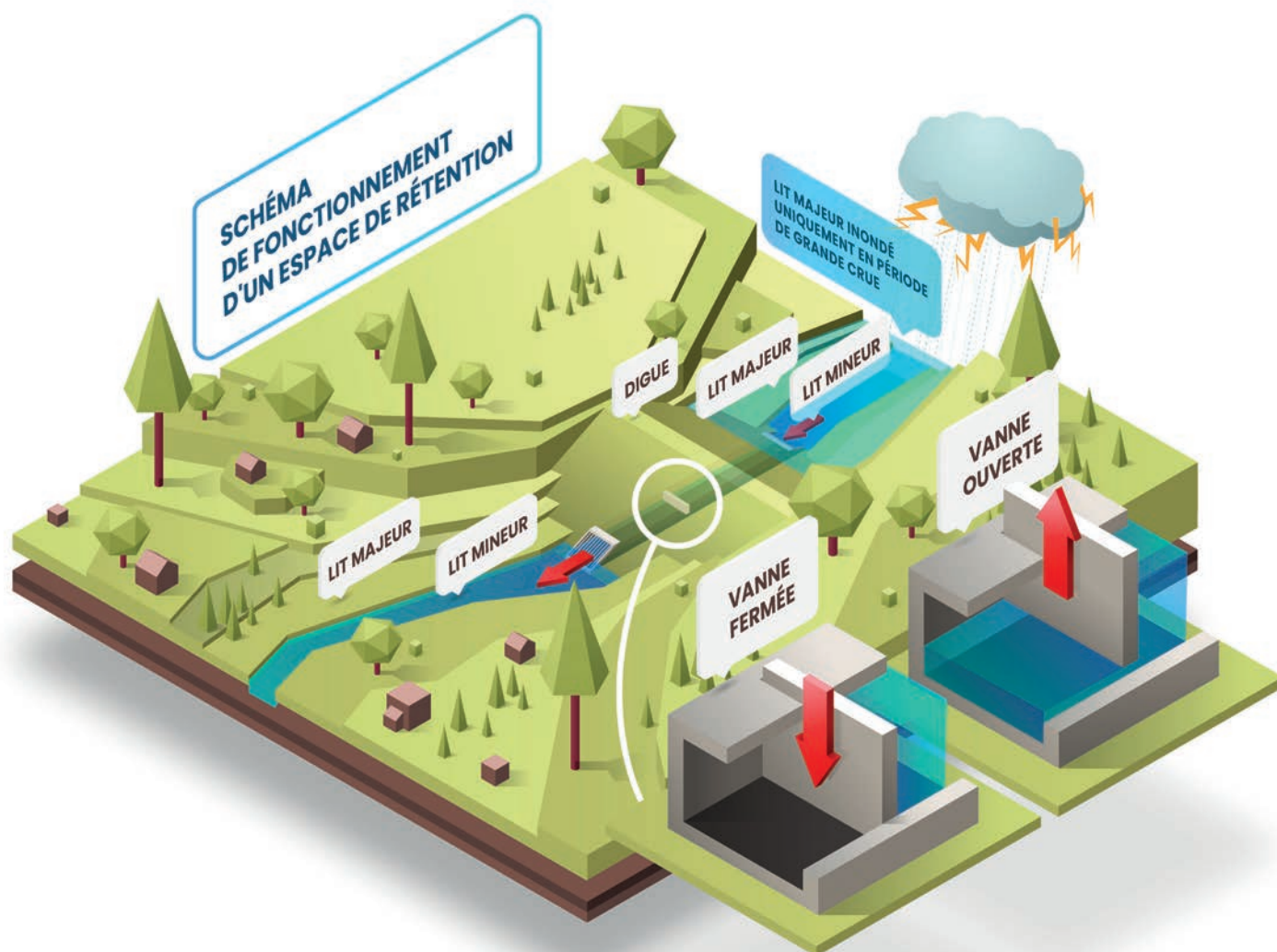
certain niveau, tout en laissant s'écouler un « débit de fuite » qui n'aura pas de conséquence néfaste pour l'aval. La maîtrise de ce débit de fuite, calculé lors de la conception de l'ouvrage, est donc la garantie que la rivière ne déborde pas de son lit plus en aval.

La gestion des phases de remplissage du bassin en temps de pluie et de sa vidange est un élément essentiel pour la sécurité des habitants du secteur, et cela d'autant plus en milieu urbain où les enjeux économiques peuvent être conséquents. Gérer un bassin de rétention revient donc à optimiser son remplissage dans le temps de sorte à écrêter le pic de crue.

C'est, entre autres, par l'aménagement des bassins le long de son réseau hydrographique que le SIAH contribue à prévenir le risque inondation sur son territoire.

De fait, ces bassins se retrouvent interconnectés et seule une vision globale de la sollicitation de ces ouvrages en temps de pluie permet une régulation des flux optimisée et sécuritaire.

Compte tenu de l'étendue du territoire, cette vision globale se traduit par la mise en place de moyens permettant de connaître en temps réel la sollicitation des bassins, autrement dit leur niveau de remplissage, et de pouvoir les gérer à distance.





MOYENS

Le SIAH a engagé depuis plusieurs années un programme d'aménagement du bassin versant destiné à réguler les débits de crue du réseau hydrographique superficiel. Ce programme a permis la mise en œuvre du système de télégestion qui se compose :

- d'un poste de gestion technique centralisée, destiné à gérer les communications et à superviser le système,
- de 16 bassins de retenue télégérés, équipés de vannes motorisées et de points de mesure de niveau, destinés à optimiser le fonctionnement hydraulique de ces bassins,
- de 11 bassins de retenue télésurveillés dont on peut à tout instant connaître le niveau de remplissage,
- de 10 points de mesure de débit, répartis sur le Croult et le Petit Rosne, destinés à contrôler de manière optimale les débits de fuite et connaître en temps réel l'état du système hydraulique.

En 2024, dans le cadre du développement de son système de télégestion, le SIAH a instrumenté 2 nouveaux bassins avec de la télésurveillance de niveau de remplissage des bassins du Bois Bleu à Ecoeu et des Marlots à Louvres. Dans la poursuite de la mise en place de la télégestion sur le bassin des Bourguignons 2 entre Louvres et Goussainville, le moteur a été installé ainsi que le raccordement électrique. Le renouvellement des automates qui permettent la commande des vannes automatisées s'est poursuivi avec le remplacement de 5 automates par des nouveaux modèles.

D DES TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Les travaux de lutte contre les inondations doivent nécessairement être anticipés, programmés, sur la base d'études globales hydrauliques mises à jour régulièrement. Ainsi en 2024 ont été terminées les études hydrauliques réglementaires sur les aménagements hydrauliques en lien avec la compétence GEMAPI (arrêtés préfectoraux obtenus à l'été 2024), ainsi que les deux volets (eaux usées et eaux pluviales) de la révision du schéma directeur d'assainissement du SIAH. Les enquêtes publiques relatives aux zonages afférents seront lancées en 2025, mais les diagnostics établis sur les réseaux

de collecte des 26 communes sous compétence syndicale ont d'ores et déjà donné lieu à une première programmation de travaux dès l'exercice 2025.

L'ensemble de ces données et modèles mathématiques acquis, ainsi que celles obtenues via l'étude d'aléas hydrauliques terminée en 2024 sous maîtrise d'ouvrage de la Préfecture du Val d'Oise, permettra au SIAH, d'ici la fin de la décennie, de se doter d'une vision affinée et actualisée des besoins de stockage et d'expansion de crue sur les rivières Croult et Petit Rosne, avec des échéances à 2050 et ultérieures.

E UN PATRIMOINE D'OUVRAGES À EXPLOITER



Centrale hydraulique assurant la commande motorisée d'une vanne

Afin de maintenir et d'améliorer le système de télégestion, les capteurs et le matériel d'acquisition des données des points de mesure du réseau hydraulique sont régulièrement remplacés et améliorés : remplacement des sondes pour fiabiliser la qualité des mesures, modification de l'alimentation des sondes, mise en place d'isolateurs galvaniques avec réglage et affichage numérique des valeurs brutes. De même, les équipements de sécurité aux abords de ces ouvrages sont régulièrement évalués et adaptés aux différentes contraintes liées à leur exploitation.

An underwater photograph showing a frog resting on a rock. The frog is positioned on the right side of the frame, with its body and legs visible. The background is filled with green algae and numerous small, out-of-focus bubbles, creating a soft, ethereal atmosphere. The text is overlaid on the left side of the image.

**RESTAURER ET
PRÉSERVER
LES MILIEUX
AQUATIQUES**

A photograph of a frog on a mossy rock, with a large white number '3' overlaid on the left side. The background is a dark, textured surface, possibly a rock or soil, with some green moss. A large purple shape is on the right side of the image.

3

Biodiversité et cadre de vie, trames et santé. La restauration des rivières et de leurs espaces naturels connexes ne relève pas simplement de la préservation des espèces végétales et animales. Au travers des trames noire (lumière) et blanche (son), les enjeux sont aussi au niveau de l'être humain, de son cadre de vie et de sa santé. Préserver le vivant inclut l'espèce humaine !



A DES ENJEUX AMBITIEUX

L'atteinte des objectifs de qualité des cours d'eau imposés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) passe nécessairement par la réouverture et la restauration du plus long linéaire possible, de manière à redonner aux rivières des capacités d'autoépuration et d'accueillir des écosystèmes écologiques complets et pérennes.

DONNER DE L'ESPACE À LA NATURE : NOUVELLE OPÉRATION À SAINT-WITZ

Dans la continuité des nombreuses actions menées ces dernières années pour restaurer les cours d'eau du territoire, le SIAH a conduit en 2024 une nouvelle opération de renaturation, cette fois sur le site de la Fosse aux Boucs à Saint-Witz. Cette intervention vise à améliorer la continuité écologique du cours d'eau et à favoriser le retour de la biodiversité locale. Située sur une zone stratégique en tête de bassin versant, cette action a consisté à remettre à ciel ouvert un tronçon de cours d'eau jusqu'alors busé, c'est-à-dire confiné dans une canalisation

souterraine. Les berges ont été élargies, le lit de la rivière a été recréé, et une zone humide a été installée pour améliorer la gestion des crues et offrir un habitat propice à la faune.

L'opération s'est achevée en mars 2025. Elle illustre la volonté du SIAH d'agir concrètement pour la résilience des milieux naturels et l'adaptation aux effets du changement climatique. D'autres opérations d'envergure sont d'ores et déjà prévues en 2026 et au cours des années suivantes.



Zone humide de la Fosse aux boucs à Saint-Witz

B UNE GESTION RAISONNÉE DES ESPACES VERTS

En 2024, diverses opérations d'entretien ont été réalisées sur les cours d'eau et ouvrages de gestion des eaux pluviales, à savoir :

- **28 589 mètres** de berges ont été fauchés de manière sélective,
- **4** étalements d'atterrissements (dispersion ou redistribution des sédiments accumulés dans le lit d'un cours d'eau) ont été réalisés,
- **5 339 mètres** d'élagage sélectif,
- **6 270 mètres** de ligneux taillés, coupés ou débroussaillés,
- **11 heures** de ramassage de déchets,
- **3** embâcles retirés.

Les bassins de retenue font également l'objet d'un entretien régulier. En effet, en fonction de l'intérêt écologique du bassin, celui-ci va subir un fauchage écologique ou classique. La fauche écologique, dite tardive, est une fauche qui s'effectue en automne afin de laisser le temps à la biodiversité de se renouveler. Le SIAH réalise également l'entretien des bassins des communes qui lui en ont confié la gestion dans le cadre de conventions d'entretien. En 2024,


401 465 m² d'espaces verts ont été fauchés, soit 40,1 ha,

et **4 700 mètres de haies** ont été taillés.



AGIR CONTRE LA POLLUTION DES RIVIÈRES





Au-delà des enjeux réglementaires auxquels sont assujettis les syndicats de rivière tels que le SIAH, l'objectif de réduction des pollutions dans les cours d'eau touche, dans ce domaine également, toutes les échelles de déchets, depuis la canette de soda aux microplastiques en passant par les mégots de cigarette.

Chaque déchet est une agression au monde du vivant abrité dans les rivières, que ce soit dans l'eau, dans les sédiments ou sur les berges, et chacun de nous avons notre responsabilité dans ces comportements néfastes pour le milieu-même dans lequel nous vivons au quotidien !



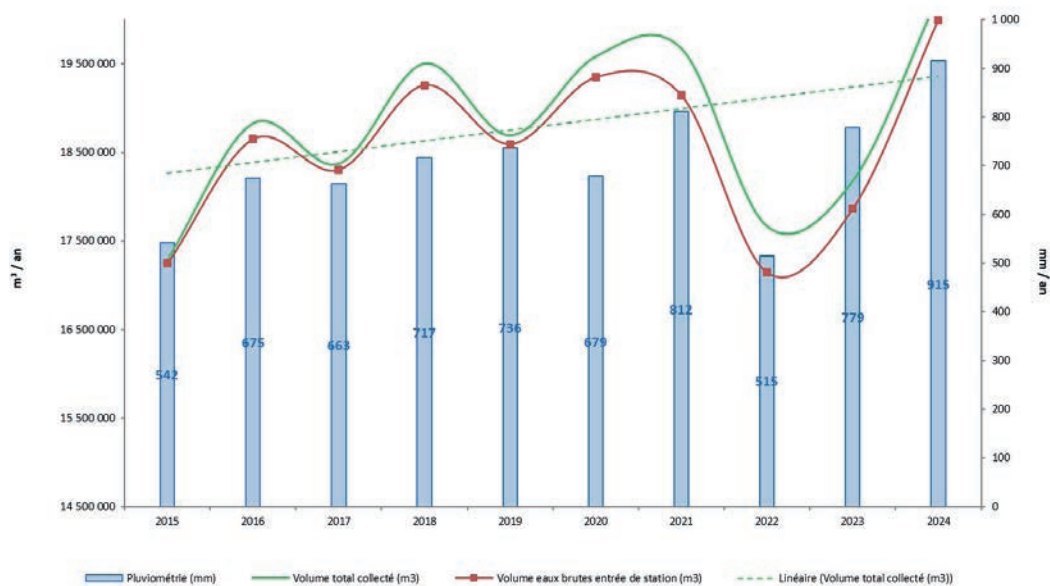
UNE STATION DE DÉPOLLUTION DES EAUX USÉES PERFORMANTES

En 2024, la station de dépollution a reçu 20 272 182 m³ d'eaux usées. En moyenne journalière, elle a reçu 54 652 m³ d'eaux usées (soit 65 % de son débit nominal, désormais porté à 84 000 m³/jour depuis la réception des travaux d'extension). Le tableau suivant donne les valeurs annuelles de la station de dépollution :

	Pluviométrie* en mm	By pass vers Seine-Aval	Eaux brutes	Eaux Épurées
Volume annuel en m³	915	274 472	19 997 710	21 414 370
Moyenne mensuelle en m ³	76,3	22 873	1 666 476	1 784 531
Minimum mensuel en m ³	34,3	0	1 362 280	1 507 210
Maximum mensuel en m ³	135,5	168 419	1 908 400	2 022 700

*Pluviométrie : moyenne des données fournies par les pluviomètres de Bonneuil-en-France, Jagny-sous-Bois, Roissy-en-France et Villaines-sous-Bois.

Suivi pluriannuel des volumes collectés et reçus en entrée de station (2015 – 2024)



Le tableau suivant présente les charges moyennes obtenues dans les eaux brutes pour chacun des principaux paramètres :

	Débit Eau Brute en m ³ / jour	Charge en DCO en kg / jour	Charge en DBO ₅ en kg / jour	Charge en MES en kg / jour	Charge en NTK en kg / jour	Charge en Pt en kg / jour
Domaine de garanties (nominal) de janvier à septembre	55 500	40 400	16 380	20 600	4 230	600
Domaine de garanties (nominal) d'octobre à décembre	84 000	52 700	29 000	26 200	5 100	620
Moyenne 2024	54 652	36 199	14 672	17 411	3 292	346
Fraction 2024/ nominal de janvier à septembre	98 %	89 %	88 %	85 %	77 %	57 %
Fraction 2024/ nominal d'octobre à décembre	67 %	70 %	52 %	66 %	66 %	59 %
Moyenne 2023	48 922	35 264	14 051	17 552	3 224	356
Fraction 2023 / Nominal d'octobre à décembre	88 %	87 %	86 %	85 %	76 %	59 %

En 2024, la charge moyenne reçue (selon la formule contractuelle de calcul de la pollution) sur la station correspond à 284 330 équivalents habitants (proche de la capacité nominale de la phase B qui est de 300 000 équivalents habitants et 57 % de la capacité nominale en phase C qui est portée à 500 000 EH), en légère augmentation par rapport à l'année précédente et dans la moyenne basse des charges enregistrées au cours des 5 dernières années.



4 ■ AGIR CONTRE LA POLLUTION DES RIVIÈRES

Le tableau ci-dessous expose les concentrations moyennes des principaux paramètres des effluents traités par la station de dépollution :

	DCO	DBO ₅	MES	NH ₄	NTK	NGL	Pt
Moyenne 2024 (en mg / l)	28,30	2,77	7,36	1,17	2,48	9,06	0,95
Objectif de traitement (en mg / l)	90	25	30	5	8	10	1

Les rendements épuratoires globaux (correspondants à l'abattement réalisé via le traitement de la station entre les effluents d'entrée et ceux rejetés dans la Morée) sont exposés ci-dessous :

	DCO	DBO ₅	MES	NH ₄	NTK	NGL	Pt
Moyenne 2024	95,28%	98,65%	97,48%	97,09%	95,44%	83,81%	83,80%
Objectif de rendement	75%	80%	90%	80%	75%	70%	70%

Les résultats obtenus, tant en concentrations qu'en rendements, traduisent un traitement très satisfaisant de la pollution par la station de dépollution de Bonneuil-en-France.

Les concentrations des différents paramètres de l'eau traitée et les rendements épuratoires globaux obtenus en 2024 sont dans les mêmes ordres de grandeur que ceux de l'année précédente hormis pour la pollution azotée pour laquelle on constate une amélioration du traitement.

Vue partielle de la station du SIAH (lastationdusiah.fr)



B GESTION DES BOUES

Les boues de la station de dépollution, produites à différentes étapes du traitement des eaux, sont évacuées vers plusieurs plateformes de compostage. En 2024, 15 557 tonnes de boues ont été produites et envoyées en centre de compostage agréé.

Teneur (mg/kg MS)	Cadmium (Cd)	Chrome (Cr)	Cuivre (Cu)	Mercure (Hg)	Nickel (Ni)	Plomb (Pb)	Zinc (Zn)
Seuil réglementaire à ne pas dépasser	10	1 000	1 000	10	200	800	3 000
Moyenne annuelle*	1	30,8	412,2	1	22,3	38,5	960,6

C MÉTHANISATION DES BOUES

Depuis le 4 novembre 2020, le SIAH réinjecte le biogaz produit à partir des boues de la station d'épuration, devenant ainsi la première station de dépollution du Val d'Oise à injecter du gaz vert dans le réseau de gaz de ville. Ces évolutions techniques permettent de proposer une nouvelle source d'énergie verte et inépuisable, en produisant jusqu'à 13 GWh/an de gaz vert, soit la consommation de gaz annuelle de 2 600 logements neufs chauffés au gaz (source GRDF).

En complément de son aspect écologique, cette démarche permet la mise en place d'une économie circulaire. En effet, la réutilisation du biogaz permet de

limiter la consommation de matières premières ainsi que d'énergies non renouvelables. Enfin, les recettes générées par la revente de cette ressource permettront de réduire les coûts de fonctionnement de la station de dépollution, qui peuvent se montrer importants.

La quantité de biométhane produite par la station de dépollution de Bonneuil-en-France en 2024 équivaut à la consommation annuelle de 1 330 clients GRDF ou 31 bus.

(Base = données GRDF : Consommation moyenne des clients GRDF = 6 MWh/an ; consommation moyenne d'un bus = 256 MWh/an).

D TRAVAUX D'EXTENSION DE LA STATION DE DÉPOLLUTION

Pour rappel, le marché de Conception – Réalisation – Exploitation – Maintenance pour la mise aux normes et l'extension de la station de dépollution a été attribué au Groupement OTV (mandataire), Sources, Demathieu-Bard Construction, Eiffage Génie-civil et Lelli Architectes et a été signé le 6 juillet 2017.

L'arrêté interpréfectoral autorisant la refonte et l'exploitation du système d'assainissement de Bonneuil-en-France a été notifié au SIAH le 7 juin 2019. Les travaux en tant que tels ont débuté le 9 juillet 2019.

L'année 2024 a vu la réalisation des derniers travaux jusqu'à la réception qui a été prononcée avec et sous réserves le 4 octobre 2024.

En 2024, l'exploitant a fiabilisé plusieurs postes du process, principalement au niveau de la filière Boues (épaississeur statique des boues primaires et hydrolyse thermique des boues biologiques).



UN RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EN BON ÉTAT, ACCESSIBLE, RESPECTANT LE SÉPARATIF ET GÉRÉ DE FAÇON PATRIMONIALE

L'entretien des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales est effectué selon une fréquence prédéterminée. La définition de cette fréquence est établie sur la base de notre connaissance pratique des réseaux et des informations relevées sur ces ouvrages (vétusté, dysfonctionnements observés, inspections télévisées, etc.).

En accord avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF), 22 communes adhérentes ont décidé de transférer la compétence assainissement au SIAH. Il s'agit d'Arnouville, Bonneuil-en-France, Bouqueval, Chennevières-lès-Louvres, Ecoeu, Epiais-lès-Louvres, Fontenay-en-Parisis, Garges-Lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Le Mesnil-Aubry, Le Plessis-Gassot, Le Thillay, Louvres, Puiseux-en-France, Roissy-en-France, Saint-Witz, Sarcelles, Vaud'herland, Vémars, Villeron et Villiers-le-Bel. En effet, le législateur a souhaité à terme que les Communautés de Communes et d'Agglomération exercent la compétence « assainissement » et c'est dans le cadre de cette prise de compétences que la CARPF et le SIAH ont œuvré pour que le SIAH puisse disposer d'une logique intégrée avec la collecte (réseaux communaux) le transport et le traitement des eaux usées mais aussi la collecte et le transport des eaux pluviales.

Ces interventions concernent principalement : visites et contrôles visuels, curage mécanique des collecteurs, nettoyage des bouches d'engouffrement, traitement des déchets d'assainissement, pompage des bacs à graisses et traitement des déchets graisseux.

INSPECTIONS TÉLÉVISÉES

Les réseaux de collecte et de transport d'eaux usées et d'eaux pluviales évoluent dans le temps.

Leur structure ainsi que leur étanchéité peuvent s'altérer sous l'effet de facteurs internes et externes (corrosion due aux effluents ou aux sols, chocs dus aux véhicules lourds, défauts structurels, etc.). L'inspection télévisée permet de visualiser de l'intérieur la

canalisation enterrée et de recueillir et compiler des informations très précises sur leur état. Il en découle éventuellement des préconisations d'interventions ou de travaux.

Cette approche permet d'agir de façon préventive, ce qui a le double avantage de réduire les dommages environnementaux (en évitant des déversements d'eaux usées dans le milieu naturel par exemple) et de réduire le plus souvent les coûts d'intervention ou éventuellement de lisser les dépenses financières par rapport au budget courant. En 2024, 24 253 mètres de réseaux de transport des eaux usées et 11 076 mètres de réseaux de transport des eaux pluviales ont fait l'objet d'une inspection télévisée.

CURAGE

Le curage d'une canalisation consiste à envoyer un tuyau souple à haute pression à l'intérieur du collecteur. En 2024, 117 175 mètres de réseaux de collecte des eaux usées et 4 667 mètres de réseaux de collecte des eaux pluviales ont été curés.

TRAVAUX DIVERS

Les interventions réalisées consistent en des travaux de réparation et de remise en état des ouvrages. Ces travaux consistent à sceller ou à remplacer les tampons de regard de visite sous chaussée ou sous trottoir, à sceller ou à remplacer les bouches d'engouffrement, à rechercher et à mettre à niveau les tampons sur regard de visite, à reprendre la tranchée d'assainissement sur d'éventuels affaissements ou encore à réhabiliter certains regards.

ASTREINTE

L'ensemble des réseaux placés sous la compétence du SIAH bénéficie 24/24H de 3 niveaux d'astreintes en fonction des situations rencontrées : une astreinte « exploitation », une astreinte « hydraulique » et une astreinte « surveillance ».

PRESTATIONS

Réseau de Collecte	Curage (m)		Inspections télévisées (m)		Petits travaux d'assainissement en nombre d'interventions	Interventions d'astreinte en nombre d'interventions
	EU*	EP*	EU	EP	Tous réseaux	Tous réseaux
Arnouville	4 295	0	1 675	854	2	52
Attainville	0	0	0	0	0	0
Baillet-en-France	0	0	408	35	13	10
Bonneuil-en-France	0	0	14	35	6	29
Bouffémont	0	0	0	0	0	0
Bouqueval	0	0	12	0	1	2
Chennevières-lès-Louvres	280	0	0	0	3	0
Domont	0	0	0	0	0	0
Ecouen	0	0	192	114	27	15
Epiais-lès-Louvres	0	0	0	0	0	0
Ezanville	0	0	0	0	0	0
Fontenay-en-Parisis	0	0	69	69	9	5
Garges-lès-Gonesse	9 755	1 920	5 386	1 885	20	50
Gonesse	4 259	450	3 427	1 538	35	51
Goussainville	716	250	1 772	800	26	96
Le Mesnil-Aubry	475	194	821	642	0	2
Le Plessis-Gassot	0	0	0	0	1	1
Le Thillay	0	0	842	415	14	12
Louvres	130	240	315	208	13	26
Mareil-en-France	200	0	275	133	1	0
Moisselles	0	0	0	0	0	0
Montsout	0	0	539	536	10	2
Piscop	0	0	0	0	0	0
Puiseux-en-France	754	868	1 340	698	4	7
Roissy-en-France	2 267	0	229	0	1	6
Saint-Brice-sous-Forêt	0	0	0	0	0	0
Saint-Witz	0	0	207	272	8	6
Sarcelles	88 813	300	4 708	2 317	35	245
Vaud'Herland	0	0	0	0	0	0
Vémars	670	445	439	214	5	9
Villaines-sous-bois	0	0	0	0	0	0
Villeron	425	0	0	0	1	9
Villiers-le-Bel	4 136	0	1 583	346	12	94
Total	117 175	4 667	24 253	11 076	247	729

*EU = réseaux des eaux usées, EP = réseaux d'eau pluviales

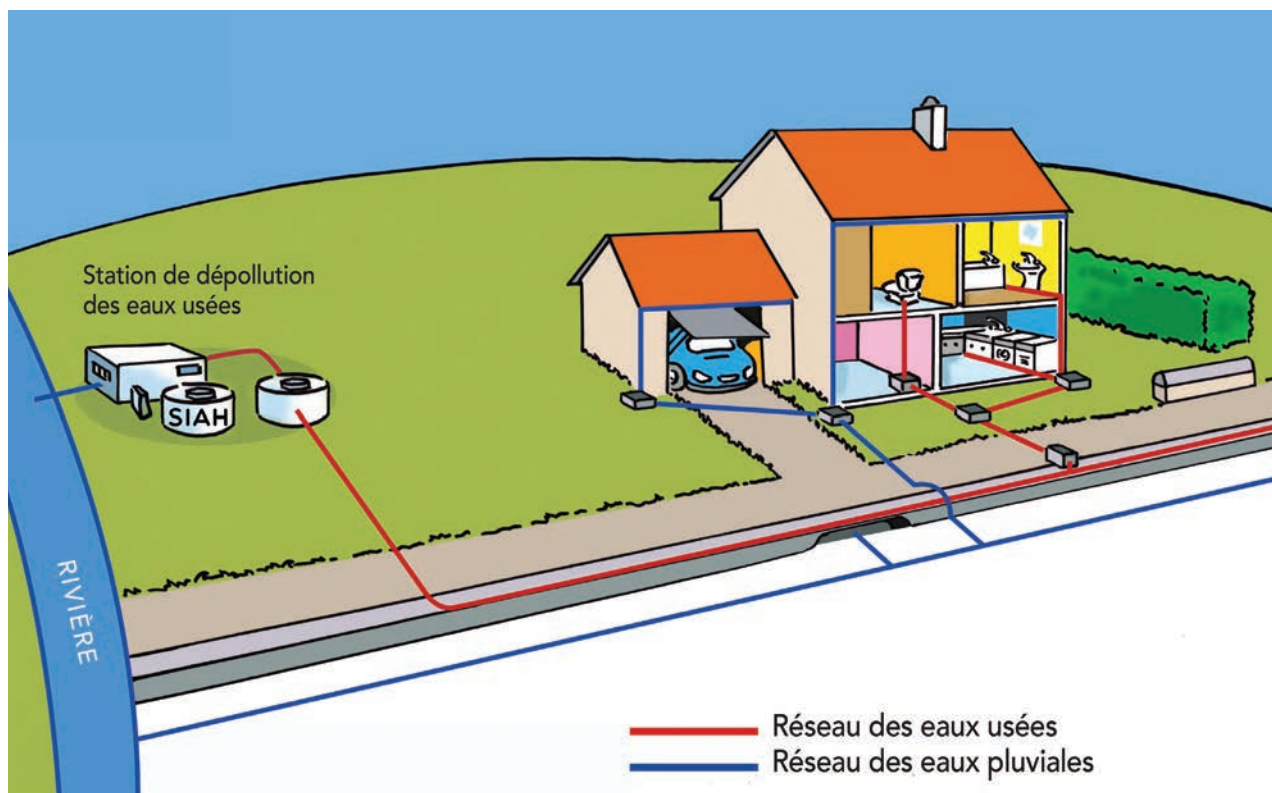
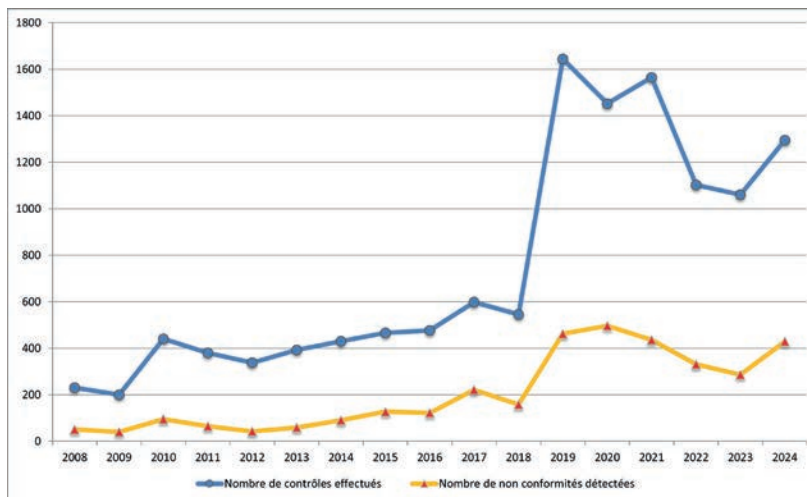
**Gestion par voie conventionnelle



MISE EN CONFORMITÉ DES BRANCHEMENTS

Le réseau d'assainissement du SIAH est de type séparatif. Le respect de la bonne séparation des eaux usées et des eaux pluviales est une condition indispensable pour le fonctionnement optimal du système mais également pour le respect du milieu naturel. Les agents du SIAH effectuent, tout au long de l'année, des vérifications des raccordements de particuliers aux réseaux hydrauliques.

Évolution du nombre de contrôles effectués et du nombre de branchements non conformes détectés.



TRAVAUX ASSAINISSEMENT ET GEMAPI POUR L'ANNÉE 2024

RÉHABILITATION DES COLLECTEURS INTERCOMMUNAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA RUE DE LA GARE A EZANVILLE

Montant des travaux 602 239,06 € TTC

- Hydrocurage de l'ensemble du linéaire d'intervention.
- Fraisage de l'ensemble des défauts constatés.
- Chemisage continu restructurant et polymérisé du collecteur d'eaux usées sur 443 mètres.
- Chemisage continu restructurant et polymérisé du collecteur d'eaux pluviales sur 327 mètres.
- Chemisage continu restructurant et polymérisé du collecteur d'eaux pluviales sur 30 mètres.
- Dévoiement du collecteur d'eaux pluviales en béton armé sur 68 mètres.
- Amélioration de l'hydraulicité des canalisations réhabilitées.
- Reprise de l'étanchéité entre la canalisation principale, les regards et les branchements.
- Réhabilitation des regards de visite, y compris des équipements.



RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES DES AVENUES DES GLYCINES, HOCHÉ, HENRI DUNANT, DU MARECHAL BESSIERES, DU CHATEAU, DES VIOLETTES ET DE LA RUE DES ÉCOLES A LE THILLAY

Montant des travaux 1 041 462,90 € TTC

- Chemisage continu restructurant et polymérisé du collecteur d'eaux usées sur 190 mètres.
- Le Chemisage continu restructurant et polymérisé du collecteur d'eaux usées sur 350 mètres.
- Remplacement de 920 mètres de canalisation d'eaux usées en fonte.
- Raccordement en regard de 9 nouvelles conduites sur le collecteur intercommunal.
- Reprise complète de 95 branchements d'eaux usées en tranchée ouverte.
- Comblement des ouvrages abandonnés.

CRÉATION DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES ET D'EAUX PLUVIALES DU SECTEUR « ILOT MOSCOU » A VILLIERS-LE-BEL

Montant des travaux 516 618,00 € TTC

- Création de 468 mètres de canalisation d'eaux usées en fonte.
- Création de 578 mètres de canalisation d'eaux pluviales en béton.
- Création de 10 branchements d'eaux usées, y compris les boîtes de branchement.
- Création de 5 branchements d'eaux pluviales, y compris les boîtes de branchement ;
- Création de 6 regards avaloirs et/ou grilles de surverse, y compris la canalisation de branchement.
- Création de 14 regards d'eaux usées ;
- Création de 12 regards d'eaux pluviales.



RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES RUE DE MONTFLEURY A SARCELLES

Montant des travaux 1 441 038,36 € TTC

Montant des travaux réalisés en 2024 : 528 160,08 € TTC

PHASE 1 : TRAVAUX DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2024

- Remplacement de 182 mètres de canalisation d'eaux usées en fonte.
- Remplacement de 91 mètres de canalisation d'eaux pluviales en fonte.
- Remplacement de 4 branchements d'eaux usées, y compris les boîtes de branchement.
- Remplacement de 3 regards avaloirs, y compris la canalisation de branchement.
- Remplacement de 5 regards d'eaux usées.
- Remplacement de 3 regards d'eaux pluviales.
- Comblement des ouvrages abandonnés.



REHABILITATION DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES ET D'EAUX PLUVIALES DE LA RUE DU NEFLIER SUR LA COMMUNE DE BAILLET-EN-France

Montant des travaux 406 807,78 € TTC

- Retrait de 70 mètres canalisations amiantées.
- Retrait de 130 mètres de canalisations non amiantées pour un collecteur en grès.
- Pose de 200 mètres de canalisation d'eaux usées en fonte y compris la fourniture et la pose de 8 regards de visite ainsi que la réhabilitation d'un regard existant.
- Reprise de 17 branchements particuliers d'eaux usées avec la fourniture et la pose des canalisations de branchement en fonte y compris la fourniture et la pose des boîtes de branchements en béton.
- Pose de 54 mètres de canalisation d'eaux pluviales en béton y compris la pose de 2 regards à grille, de 2 regards de visite ainsi que la réhabilitation d'un regard de visite existant.
- Création d'une tranchée drainante sur 26 mètres y compris la pose d'un drain perforé.
- Réfection des voiries sur la largeur des tranchées.



REHABILITATION DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES ET D'EAUX PLUVIALES DE LA RUE MARCEL GOT ET DES QUINCONCES SUR LA COMMUNE D'ARNOUVILLE

Montant des travaux : 755 818,29 € TTC

Montant des travaux réalisés en 2024 : 590 976,6 € TTC

- Retrait de 25 mètres de canalisation amiantée.
- Retrait de 145 mètres de canalisations non amiantées et pose d'un collecteur.
- Comblement de 220 mètres de canalisation y compris leurs regards afférents.
- Pose de 320 mètres de canalisation d'eaux usées en polypropylène y compris la pose des regards de visite ainsi que la réhabilitation d'un regard existant.
- Reprise de 11 branchements particuliers d'eaux usées et pose des canalisations de branchement en polypropylène des boîtes de branchements en béton.
- Chemisage structurant polymérisé de 275 mètres de canalisation et reprise complète de l'étanchéité des regards de visite afférents.
- Pose de 95 mètres de canalisation d'eaux pluviales en polypropylène et pose des regards de visite afférents ainsi que la réhabilitation d'un regard de visite existant.

REHABILITATION DU COLLECTEUR INTERCOMMUNAL DES EAUX USÉES DU CHEMIN DU PONT DE L'ETANG À GOUSSAINVILLE

Montant des travaux : 476 562,12 € TTC

- Retrait de 214 mètres de canalisations en grès.
- Comblement de 71 mètres de canalisations d'eaux usées.
- Retrait de 55 mètres de canalisation en amiante-ciment.
- Retrait de 5 regards d'eaux usées.
- Réalisation des travaux de mise en place des ouvrages provisoires nécessaires à la pose de canalisations au fond du cours d'eau (mise en place et dépose des batardeaux, buses provisoires, pompes, remise en état des lieux, réfection des berges).
- Pose de 263 mètres de canalisations d'eaux usées en béton.
- Pose de 9 regards sur le réseau d'eaux usées.
- Réhabilitation et reprise d'étanchéité de 2 regards d'eaux usées.
- Réfection du chemin du Pont de l'Etang.

CREATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA RUE LUCIEN AUBRY A SARCELLES

Montant des travaux : 857 525,90€ TTC

- Pose de 310 mètres de canalisations d'eaux usées en fonte.
- Pose de 60 mètres de canalisations d'eaux pluviales en béton armé.
- Abandon de 110 mètres de réseau d'eaux usées et de 60 mètres de canalisations d'eaux pluviales.
- Raccordement des réseaux d'eaux usées au réseau de collecte de la RD316.

CREATION D'UNE EXTENSION DU RESEAU D'EAUX USEES POUR LA SUPPRESSION DU POSTE DE REFOULEMENT SITUE AV. DES PLATANES AU MESNIL-AUBRY

Montant des travaux : 184 716,29€ TTC

- Retrait de 36 mètres de canalisations en amiante-ciment.
- Retrait de deux regards d'eaux usées.
- Traversée en forage de la RD316
- Pose de 76 mètres de canalisations d'eaux usées en fonte.
- Pose de 7 regards préfabriqués sur le réseau d'eaux usées.
- Réhabilitation et reprise d'étanchéité de 2 regards.



REHABILITATION DU RESEAU D'EAUX USEES DE LA RUE CHAUVART A GONESSE

Montant des travaux : 128 637,12 € TTC

- Retrait de 28 mètres de canalisations en amiante-ciment.
- Retrait et reconstruction d'un regards d'eaux usées.
- Réhabilitation et reprise d'étanchéité de 5 regards.
- Chemisage de 140 mètres de canalisation en amiante ciment.



REHABILITATION DES COLLECTEURS D'ASSAINISSEMENT INTERCOMMUNAUX EN AVAL DE L'AVENUE DE CHAMP BACON A VILLIERS-LE-BEL

Montant des travaux : 3 111 853,45 € TTC

Montant des travaux réalisés en 2024 : 1 885 585,58 € TTC

- Travaux de réhabilitation au droit de l'ouvrage pour assurer un dévoiement total des eaux pluviales vers le bassin de stockage de Champ Bacon.
- Raccordement des collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées.
- Remplacement de 260 mètres de collecteur d'eaux pluviales et d'eaux usées.
- Création d'un regard.
- Raccordement des collecteurs.
- Pose de 52m de collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées.



RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES DE L'AVENUE DE STALINGRAD A GARGES-LES-GONESSE

Montant des travaux 2 893 975,43 € TTC

Montant des travaux réalisés en 2024 : 519 525,53 € TTC

- Remplacement de 120 mètres de canalisation d'eaux usées en fonte.
- Réhabilitation de 12 branchements d'eaux usées en fonte.
- Chemisage d'une canalisation d'eaux usées sur 365 mètres.
- Comblement des ouvrages abandonnés.



AUTRES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES RÉSEAUX (EU/EP) POUR L'ANNÉE 2024

Montant des travaux : 277 370,01 € TTC

COMMUNES	RUES	PRESTATIONS REALISÉES	MONTANT € TTC
Arnouville	Rue Raymond Bergogne	Réseau EU (Réseau de Collecte) DN 200 mm sur 139 ml	30 188,70
Bonneuil-en-France	Chemin de la Piste	Réseau EP (Réseau de Collecte) DN 300 mm sur 197 ml	37 917,13
Gonesse	Rue Gay Lussac	Réseau EU (Réseau de Collecte) DN 200 mm sur 56 ml Réseau EP (Réseau de Collecte) DN 500 mm sur 71 ml	29 765,05
Le Mesnil-Aubry	Rue de Paris	Réseau EP (Réseau de Collecte) DN 200 mm sur 47 ml DN 300 mm sur 38 ml DN 400 mm sur 196 ml	56 273,80
Mareil-en-France	Rue des Herbages	Réseau EU (Réseau de Collecte) DN 200 mm sur 73 ml	13 075,14
Mareil-en-France	Rue Regnault	Réseau EP (Réseau de Collecte) DN 500 mm sur 78 ml	28 334,75
Sarcelles	Rue Charles Lavenarde	Réseau EP (Réseau de Collecte) DN 500 mm sur 88 ml	27 159,83
Vémars	Rue de la Croix Boissée	Réseau EU (Réseau de Collecte) DN 200 mm sur 71 ml	15 129,61
Vémars	Avenue des Dix Arpents	Réseau EU (Réseau de Collecte) DN 200 mm sur 83 ml Réseau EP (Réseau de Collecte) DN 600 mm sur 84 ml	39 526,00

* DN : Diamètre nominal



RÉGULARISATION FONCIÈRE DES CANALISATIONS

Certaines canalisations publiques sont installées sur des terrains privés. La collectivité qui a réalisé la canalisation et qui l'exploite doit alors obtenir l'autorisation du propriétaire du terrain traversé par l'ouvrage.

Dans cette éventualité, l'autorisation du propriétaire peut être formalisée par la conclusion d'une servitude de passage de canalisation. Celle-ci est un acte conventionnel permettant à la collectivité d'intervenir sur un terrain privé pour toute opération d'entretien courant ou en cas d'urgence (effondrement, engorgement). La servitude permet aussi la parfaite information des propriétaires successifs du terrain.

DÉMARCHE DE DIAGNOSTIC PERMANENT

L'existence d'un réseau très développé de collecte et de transport des eaux usées et des eaux pluviales est bien entendu une nécessité pour recueillir ces eaux et les acheminer, qui à la station de dépollution des eaux usées, qui à la rivière.

Néanmoins, une canalisation, soumise notamment aux agressions des effluents qui y transitent et des sols qui l'entourent, ainsi qu'aux charges qui s'exercent de par la circulation routière par exemple, se dégrade dans le temps.

Afin de prévenir les dysfonctionnements liés à ces dégradations et de fait bien souvent des désagréments aux usagers, le SIAH a mis en place depuis plusieurs années un ensemble d'actions visant à connaître « en temps réel » l'état de son réseau.

Une des plus anciennes actions est la mise en place, au début des années 2000, de points de mesure (hauteur, vitesse) dans les canalisations, de manière à mieux connaître les débits transitant dans lesdits collecteurs, et surtout d'en voir l'évolution dans le temps. La réalisation d'études de diagnostics en fait également partie, associée à des programmes ambitieux de passages de caméras dans les canalisations.

Ces approches préventives permettent également de mettre en place des politiques prospectives en matière de renouvellement des réseaux, gages de lissage des investissements et donc de maîtrise des impacts financiers sur la facture d'eau et les impôts fonciers, sources essentielles des recettes du SIAH dans les domaines respectifs des eaux usées et des eaux pluviales.

L'ensemble de ces informations, structurelles ou liées à la gestion des ouvrages, est reporté dans un Système d'Information Géographique (SIG), véritable base de données géographique et outil d'aide à la décision pour de nombreuses missions du SIAH.



Écran de contrôle d'une inspection télévisé

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

Le Système d'Information Géographique (SIG) fournit un référentiel de données consultable à différentes échelles superposant des couches patrimoniales relatives aux réseaux et aux ouvrages eaux pluviales et eaux usées, des couches relatives au milieu naturel (cours d'eau, zones humides...), à l'occupation humaine (parcs de loisir, activités économiques, industriels...), aux zonages réglementaires (cadastre, Schéma directeur d'Assainissement, périmètres de captage d'eau, zonages PLU...) impactant la gestion des eaux pluviales et des eaux usées.

Les données du SIG sont mobilisées notamment par la maîtrise d'œuvre des projets menés par le SIAH pour lutter contre les inondations et les pollutions, ainsi que lors des interventions de terrain pour faciliter l'identification et la compréhension des désordres affectant les réseaux (montées en charge, pollutions, accumulations de dépôts, présence de gaz H₂S, ...).

La pérennité du système a nécessité le lancement d'un programme pluriannuel (2019-2023) d'actualisation et d'enrichissement de la base patrimoniale du SIAH, l'acquisition d'une nouvelle source de connaissance du relief du bassin versant (LIDAR) ainsi que le déploiement d'une base de données centralisée et d'une solution logicielle SIG utilisable en condition de mobilité sur le terrain.

L'ensemble de ces efforts va dans le sens d'une gestion patrimoniale des ouvrages et réseaux d'assainissement qui est poursuivie en 2024 notamment avec l'intégration systématique en base de données des inspections télévisées par le SIG.

MÉTROLOGIE

Plusieurs points de contrôles ont été installés depuis de nombreuses années sur les réseaux d'eaux usées. Ces équipements, qui nécessitent un entretien très fréquent et des compétences humaines spécialisées que possède le SIAH et les entreprises qui travaillent pour son compte sur ces sujets, permettent un suivi en temps réel des débits transitant dans les canalisations.

Dans le domaine plus spécifique des eaux usées, ces mesures, pendant les périodes nocturnes, permettent d'identifier les eaux de nappe qui s'infiltrent dans les canalisations lorsque ces dernières ne sont plus étanches. Par temps de pluie, ces points de mesure mettent en exergue les apports d'eaux de pluie dans les canalisations d'eaux usées, lesquels créent bien souvent des refoulements chez les usagers ou sur les voiries.

Les multiples applications de ces équipements pointus sont exploitées pour de nombreuses missions du SIAH, aussi bien en exploitation des réseaux qu'en maîtrise d'œuvre, en phase de conception des projets de réhabilitation ou de création de réseaux.

MAÎTRISE DES INTRANTS NON DOMESTIQUES

BILAN DE LA DÉMARCHE

Dans le cadre de sa mission de protection des cours d'eau et du fonctionnement de sa station de dépollution des eaux usées, le SIAH a mis en place une démarche de maîtrise des rejets non domestiques sur l'ensemble de son territoire. Cette démarche s'inscrit notamment dans l'objectif de respect des exigences réglementaires actuelles.



4 ■ AGIR CONTRE LA POLLUTION DES RIVIÈRES

Une politique cohérente et efficace en matière d'assainissement des effluents industriels doit être mise en place afin de réduire dans son ensemble le déversement de pollution dans les réseaux d'assainissement et d'assurer la sécurité du personnel intervenant dans les réseaux.

L'objectif fixé est d'atteindre une maîtrise globale des rejets non domestiques principaux, c'est-à-dire en délivrant des arrêtés d'autorisations de déversement à l'ensemble des industriels le nécessitant et en les accompagnant dans la réalisation de travaux de mise en conformité technique si besoin.

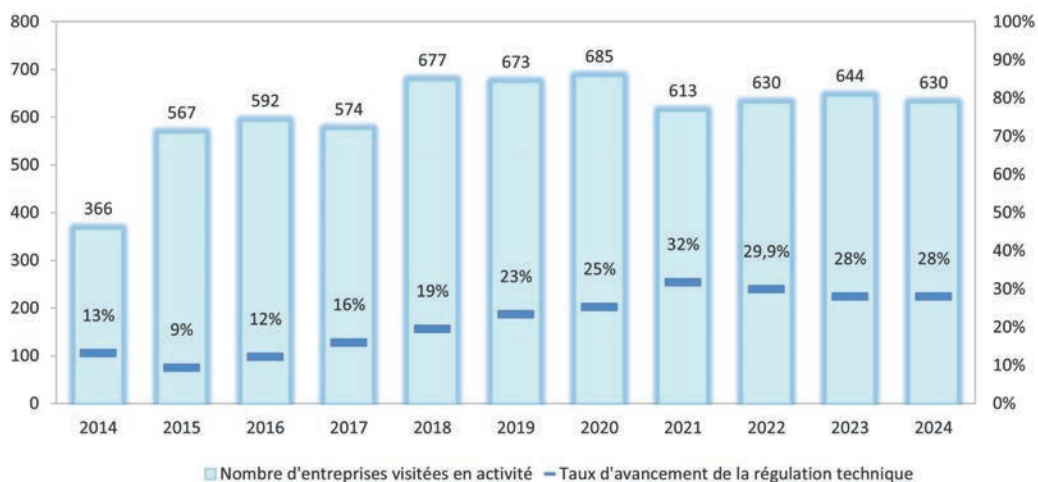
D'un point de vue opérationnel, la première étape de la démarche consiste en une visite diagnostic des installations d'assainissement de chaque entreprise afin de s'assurer de leur conformité tant dans leur conception (séparativité des réseaux, isolement du site en cas de pollution accidentelle, rétention des produits potentiellement dangereux pour l'environnement, etc.) que dans la qualité des effluents rejetés. Si cette qualité n'est pas compatible avec les caractéristiques admissibles dans les

réseaux ou en entrée de station de dépollution, un dispositif de prétraitement peut alors se révéler nécessaire.

Si les investigations menées établissent que les installations d'assainissement ne sont pas conformes (dans leur conception et/ou dans la qualité des effluents rejetés), les services du SIAH assistent les entreprises pour la définition et la réalisation des travaux nécessaires à leur régularisation technique. Il est à noter que des aides financières peuvent être octroyées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) pour la réalisation de certains travaux. Le SIAH accompagne alors les entreprises pour la constitution des dossiers et met en place le lien avec l'AESN.

Ce programme d'actions a permis, à ce jour, le diagnostic de près de 793 établissements dont 630 encore en activité à fin 2024. Pour 356 d'entre eux, des travaux de mise en conformité ont été préconisés. Au 31 décembre 2024, 128 contre-visites ont été réalisées et 100 d'entre elles ont conduit à attester de la bonne réalisation des travaux de mise en conformité préconisés.

Evolution de la régularisation technique depuis le début de la démarche



NB : les données présentées dans le graphe ci-dessus sont des chiffres cumulés

À la fin de l'année 2024, le taux d'avancement de la régularisation technique est de 28 %.

En outre, pour être conformes, les entreprises doivent être titulaires d'un arrêté d'autorisation de déversements des eaux usées non domestiques en cours de validité. Le SIAH s'assure de cette conformité lors des diagnostics et assiste les établissements non conformes dans leur régularisation. Chaque établissement visité se voit attribuer un document permettant d'assurer la régularisation administrative de son rejet d'eaux usées en fonction de la qualité de celui-ci :

- S'il rejette des eaux usées autres que domestiques, un arrêté d'autorisation doit être délivré par la mairie en application de la réglementation en vigueur ;
- S'il ne rejette que des effluents assimilables à des rejets domestiques, une attestation de non-déversement d'eaux usées autres que domestiques est délivrée par le SIAH.



Vue partielle de la station du SIAH

À fin 2024, 89 % des établissements visités et toujours en activité ayant des rejets d'eaux usées non domestiques possédaient un arrêté d'autorisation de déversement des eaux usées non domestiques visé et exécutoire. Une quantification des impacts du non-respect de la séparation des eaux usées et des eaux pluviales chez les établissements industriels est effectuée depuis 2015 sur la base des diagnostics réalisés et a permis de recenser :

- 28 583 m² de surfaces actives anormalement raccordées au réseau d'eaux usées ;
- Une pollution rejetée au milieu naturel équivalente à 675 équivalents habitants (EH).

Les travaux réalisés par les établissements diagnostiqués depuis le 1^{er} janvier 2015 ont permis de mettre en conformité 2 222 m² (soit 8 % de la surface active totale recensée) et 281 EH (soit près de 42 % de la pollution au milieu naturel recensée).

ÉVOLUTION 2024

En 2024, les évolutions suivantes ont été apportées à la démarche :

- 13 nouveaux établissements ont été audités et 4 établissements déjà diagnostiqués ont fait l'objet d'un second contrôle pour l'actualisation de leur arrêté d'autorisation de déversement,
- 7 établissements ont réalisé les travaux prescrits par le SIAH,
- 15 arrêtés exécutoires d'autorisation de déversement des eaux usées autres que domestiques ont été envoyés aux établissements et 5 arrêtés dont la durée de validité était échuë ont été renouvelés.

DES VALEURS ANCRÉES

5



TRANSPARENCE



**SERVICE
PUBLIC**

QUALITÉ

VITÉ

Travailler au SIAH, pour notre service public des rivières et de l'assainissement, c'est être, au quotidien, avec nos partenaires publics et privés :

- Réactif aux événements qui peuvent survenir à tout moment : inondations, pollutions des rivières.
- Au service de l'habitant, qu'il s'agisse de sa protection contre les inondations ou du service que le SIAH lui rend chaque jour en matière d'assainissement.

C'est aussi, pour l'ensemble du personnel du SIAH, l'assurance de travailler dans des conditions de sécurité optimales : équipements, formation, culture du risque.

C'est enfin une culture d'équipe dont chaque nouvel arrivant s'imprègne dès le mois d'intégration qui lui permet de rencontrer, pendant ses quatre premières semaines au sein du SIAH, l'ensemble des services et de ses collègues. Cet esprit de convivialité et de solidarité n'a rien de trivial au quotidien mais reste un fondement même de notre action jour après jour car il conditionne le sens donné à nos missions et de fait le sens que chaque agent du SIAH donne à son travail.

DISPONIBILITÉ



A L'HUMAIN : RESSOURCE ESSENTIELLE ET PRÉCIEUSE

L'entreprise, la collectivité, ne sont rien sans le facteur humain. Que la ressource soit à dominante manuelle ou intellectuelle, la valeur humaine est essentielle à l'épanouissement de chaque agent, dans un équilibre entre vies professionnelle et privée. Cet équilibre subtil suppose un engagement de tous les instants de l'ensemble de l'encadrement, et un degré de confiance élevé entre Élus et Direction d'une part, et l'ensemble des équipes d'autre part. La hiérarchie verticale a ses limites et seule une expression pleine et entière de chacun peut contribuer à optimiser les performances de chaque agent et de fait, de donner sa pleine mesure au travail collectif qui constitue le service public rendu.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ (H&S)

Les conditions de travail, qui plus est dans des métiers potentiellement dangereux comme dans l'assainissement, rendent les problématiques d'hygiène et de sécurité, particulièrement prégnantes dans le quotidien des équipes.

C'est pourquoi ces aspects ne souffrent que de peu de discussions quant aux moyens alloués pour préserver la santé des travailleurs, de ses intervenants extérieurs, et des usagers des ouvrages du SIAH.

En 2024, les actions ont principalement été axées sur les sujets suivants :

Mise en sécurité des sites techniques du SIAH, pour un montant total de 96 278 € TTC :

- Modification de l'entourage de la trappe d'accès à la vanne du bassin du Bois Bleu à Ezanville
- Mise en sécurité de l'accès à la vanne du Fossé Gallais à Fontenay-en-Parisis
- Mise en sécurité de l'accès à la vanne de l'Echelette à Fontenay-en-Parisis
- Mise en sécurité de l'accès au local vanne du Fond de Vitelle à Louvres
- Contrôles de conformité électrique des installations.
- Mise en sécurité de regards de visite.

• Equipements de protection individuelle et de protection collective pour un montant total de 25 635 € TTC :

- Achat matériel : 3 détecteurs.
- Chariot à niveau constant.
- Lavage des vêtements.
- Achat de vêtements/chaussures.

• Formation H&S, pour un montant total de 32 670,80 € TTC

- Formation AIPR : Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux
- Formation COVADIS
- Formation Gestes et postures
- Formation Gestion des clients difficiles à l'accueil
- Formation Maniement des extincteurs
- Formation Recyclage personnel électricien
- Formation Recyclage personnel non-électricien
- Formation Recyclage SST
- Formation Risques biologiques en milieu ouvert
- Formation sécurité chantier

POLITIQUE DE FORMATION / SOCIALE

Depuis plusieurs années, le SIAH accompagne les agents dans leur volonté de progresser, par la mise en place d'une politique de formation volontariste. Lors des évaluations annuelles, l'encadrant définit la ou les formation(s) à suivre par l'agent au regard de ses nécessités de progression. Des priorités sont définies en fonction des objectifs assignés au service et des considérations budgétaires.

Le projet de formation établi au titre de l'année 2024 se traduit par plusieurs axes :

- Améliorer la structuration des services pour en faciliter l'organisation.
- Poursuivre les actions d'intégration des nouveaux agents pour optimiser le fonctionnement des services.
- Maintenir la sensibilisation de l'ensemble des agents aux aspects hygiène et sécurité.

Voici les éléments clefs des formations suivies en 2024 :

64 agents ont suivi au moins une action de formation sur l'année 2024. Le nombre total de jours de formation est de 224.

La fréquence d'action de formation par agent se traduit de la manière suivante :

- 1 action de formation pour 10 agents
- 2 actions de formation pour 22 agents
- 3 actions de formation pour 12 agents
- Au-delà de 3 actions pour 20 agents (comprenant du distanciel et du webinaire)

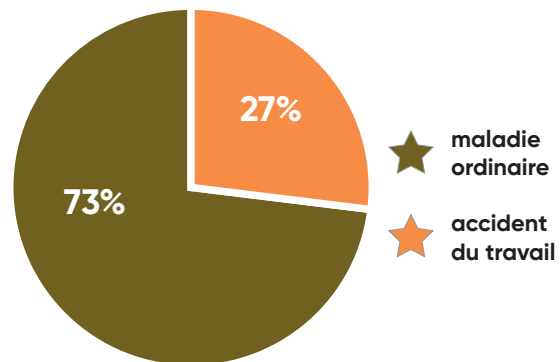
Le coût total des formations au titre de l'année 2024 est de 57 040,84 € TTC.

TAUX D'ABSENTÉISME

L'absentéisme pour raison de santé est un problème structurel dans la fonction publique territoriale. Les structures de taille à peu près comparable à celle du SIAH ont un taux d'absentéisme, tous risques confondus, de 9,6 % en 2023.

En 2024, au SIAH du Croult et du Petit Rosne, la part du temps perdu en raison des absences est de 4,2 %. Hors maternité et paternité, la part du temps perdu en raison des absences est de 1,7 % ce qui représente 2 agents absents sur toute la période considérée.

Répartition par nature d'arrêts de travail
SIAH - année 2024



TÉLÉTRAVAIL

En 2024, le dispositif de télétravail a poursuivi son déploiement dans la continuité des années précédentes. Les modalités mises en place, reposant sur un maximum de deux jours hebdomadaires pour les postes éligibles, ont continué de répondre efficacement aux attentes des agents et aux exigences de l'organisation. Les retours recueillis confirment la pertinence de ce mode d'organisation, qui reste un levier pour concilier qualité de vie au travail, attractivité de l'emploi public et performance des services du SIAH.



B LA RÉACTIVITÉ COMME MOT D'ORDRE

DÉLAI DE PAIEMENT DES FACTURES EN 2024

A compter de la date de réception de la facture, le SIAH dispose de 20 jours pour certifier le service fait, liquider la facture et après émission du mandat opérer sa transmission au comptable public pour paiement, ce dernier ayant 10 jours pour régler la facture.

En 2024, le SIAH a reçu 2 325 factures. La durée moyenne de traitement de ces factures est de 23 jours avec une durée moyenne de certification des factures de 5 jours, un délai moyen de mandatement de 11 jours et enfin un délai de signature des mandats de 7 jours. Le délai moyen maximum de paiement de 30 jours a encore été respecté en 2024.

RÉPONSE AUX COURRIERS

Entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024, le SIAH a reçu 8 156 courriers. Parmi ceux-ci, on trouve 4 791 courriers et courriels avec demandes de réponse comprenant par exemple des factures (49 %), des demandes de contrôle de conformité des branchements des particuliers (31 %), des demandes d'avis en matière d'aménagement.

75 plaintes ont été enregistrées comprenant 74 relances de factures impayées souvent indûment et 1 plainte relative à un écoulement d'eaux usées. Le SIAH a créé un outil dématérialisé et automatisé de gestion des plaintes avec relance par courriel en cas de non-réponse sous 5 jours afin d'opérer une traçabilité et une réactivité vis-à-vis des usagers.

ASTREINTES

En 2024, le service d'astreinte du SIAH est intervenu à 729 reprises pour répondre à des incidents de nature diverse sur les bassins du Croult et du Petit Rosne.

Ces interventions couvrent aussi bien les pollutions observées dans les cours d'eau, traitées par la mise en place de dispositifs pour contenir puis retirer les substances polluantes à l'aide de camions équipés de pompes aspirantes, que les dysfonctionnements des réseaux d'assainissement (engorgements, casses de canalisations, etc.) pris en charge avec l'appui d'entreprises spécialisées.

En parallèle, dans le cas de pollution, les agents du SIAH réalisent une remontée des cours d'eau et des réseaux hydrauliques afin d'identifier l'origine des pollutions, en lien si nécessaire avec les services de la force publique (Pompiers, Polices Nationale et Municipale, Gendarmerie, services communaux). Pour ces interventions, un délai maximum d'une heure est visé entre la demande et l'action des entreprises d'astreinte.



C LE DROIT, PARTIE INTÉGRANTE DE CHAQUE MÉTIER

Le droit public est particulièrement dense et son application à une structure comme le SIAH conduit à la mise en œuvre de moyens conséquents pour s'assurer que les actions engagées sont bien dans un cadre juridique connu et maîtrisé. La volonté de sensibiliser l'ensemble des agents aux aspects juridiques de leur métier, conduit à partager très largement parmi les services, l'analyse des textes susceptibles d'être applicables au SIAH.

VEILLE JURIDIQUE

La veille juridique consiste pour le SIAH à identifier toute nouvelle disposition juridique ou texte de droit à travers différentes sources d'informations sélectionnées.

Tous les textes et projets de textes applicables au SIAH sont recensés chaque mois et intégrés dans une base de suivi. La veille juridique prend en compte aussi bien les textes déjà publiés que ceux encore en cours d'élaboration. Un tri est ensuite effectué pour distinguer les textes à fort impact de ceux à portée plus informative. Dans tous les cas, chaque texte fait l'objet d'une analyse, d'une fréquence de révision définie et de la création d'indicateurs de suivi.

Plus précisément, deux types de textes existent :

- les textes informatifs qui ne nécessitent pas d'analyse et n'induisent pas une ouverture de fiche d'analyse ; (ils figurent cependant dans le tableau de veille juridique car un texte informatif peut devenir contraignant pour le SIAH, par exemple si le SIAH prend une nouvelle compétence) ;
- les textes contraignants qui sont soumis à analyse par l'agent dont les missions sont en lien avec le domaine d'application du texte.

En 2024, 237 textes ont été identifiés et intégrés dans la veille juridique. Parmi ces textes, 53 textes ont fait l'objet d'une diffusion à titre informatif aux agents du SIAH, et 184 ont été recensés comme devant faire l'objet d'une analyse par les services.

Sur ces 237 textes identifiés en 2024, 49 textes revêtaient une importance particulière pour le SIAH, se mesurant au regard des enjeux concernés par les textes et/ou des obligations qui vont peser sur le SIAH.

LE SAGE COMME OUTIL

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult Enghien Vieille Mer, déclinaison locale du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin hydrographique Seine-Normandie, est bien plus que les documents qui le composent.

Approche réglementaire s'il en est, de par l'existence d'un Règlement et d'un Plan D'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), un SAGE est également une démarche politique permettant à l'ensemble des acteurs de l'Eau d'un territoire, de se connaître, d'échanger, et de travailler ensemble pour le bien de l'Eau.

L'approbation le 20/01/2020 par arrêté préfectoral, après de nombreuses années d'élaboration, est très favorable à l'application sur le territoire d'exercice du SIAH, de règles fortes en faveur de la protection des eaux superficielles et des ressources, constituant un outil réglementaire essentiel pour la mise en œuvre des politiques propres au SIAH.



D L'ÉVALUATION PERMANENTE ET LA TRANSPARENCE DE L'ACTION PUBLIQUE

Le SIAH étant le garant de dépenses d'argent public, il se doit d'exercer une réelle transparence vis-à-vis de l'utilisateur par rapport à ses actions et à l'efficacité de celles-ci. C'est ainsi que des mesures très précises sur la qualité de l'eau de nos rivières et des sur la composition des écosystèmes que nous créons dans le cadre de nos projets de restauration de cours d'eau et/ou de zones humides.

UN RÉSEAU DE MESURE DU MILIEU NATUREL FIABILISÉ

Le territoire du SIAH est défini par les deux bassins versants des cours d'eau du Croult et du Petit Rosne. Ce secteur est situé au sud-est du Val d'Oise sur une superficie de 20.000 hectares. Ces deux cours d'eau représentent un linéaire d'environ 54 km. Le Petit Rosne est le plus important affluent du Croult, il prend sa source à Bouffémont et rejoint le Croult au niveau de la commune d'Arnouville. Le Petit Rosne possède 9 affluents et le Croult possède 3 affluents.

La connaissance de la qualité des eaux de nos rivières s'appuie sur des mesures effectuées sur des sites représentatifs par temps sec (au minimum 2 jours de temps sec). En 2024, le suivi a été réalisé sur 20 points, 13 sur le bassin versant du Petit Rosne et 7 sur le bassin versant du Croult. Les résultats de ces mesures sont représentés dans le tableau ci-dessous. Les points de mesure y sont répartis en fonction des résultats sur chaque type de paramètre analysé. A quelques exceptions près, la plupart des points de mesure sont répartis entre les classes de qualité « passable » et « très mauvaise ».

Répartition des 20 points de mesure par classe de qualité pour chaque type d'altération

Classe de qualité	Très bonne	Bonne	Passable	Mauvaise	Très mauvaise
Altération Matières Organiques et oxydables	0	8	6	1	5
Altération Matières azotées	0	7	1	4	8
Altération Nitrates	0	3	5	11	1
Altération Matières Phosphorées	0	6	7	3	4
Altération Minéralisation	0	4	4	8	4
Bilan Global		2		9	9

La campagne de suivi menée en 2024 montre que la qualité de l'eau de la plupart des cours d'eau des bassins versants du Croult et du Petit Rosne s'est dégradée. Si 7 secteurs conservent une « bonne » qualité selon les critères européens, la majorité des stations affichent des résultats plus préoccupants,

avec une qualité jugée « moyenne », « médiocre » ou « mauvaise ». Ces dégradations sont principalement dues à des apports importants en phosphore et en azote, ainsi qu'à la présence, dans une moindre mesure, de matières organiques issues des activités humaines locales.

SUIVI SCIENTIFIQUE

Le SIAH poursuit, depuis 2019, sa collaboration avec l'Agence Régionale de la Biodiversité d'Île-de-France, pour réaliser un suivi complet de la zone et ainsi réaliser des inventaires naturalistes précis et complets sur le site de la zone d'expansion humide du Vignois à Gonesse, sur le Croult.

Ce suivi scientifique est appuyé par les écologues du SIAH afin d'observer au plus près le fonctionnement des écosystèmes et de réagir rapidement aux impacts, notamment liés aux activités humaines. Ces démarches pluriannuelles fournissent un retour d'expérience précieux pour les nouveaux projets du SIAH et constituent une base de connaissance essentielle sur les réservoirs et corridors écologiques du territoire et leur connexion avec d'autres sites remarquables, dont certains font également l'objet de suivi floristique et faunistique.

En 2024, les observations confirment la richesse écologique du site, avec notamment 15 espèces d'Odonates recensées, dont plusieurs à enjeux patrimoniaux forts : *Aeshna isocetes* (Vulnérable en Île-de-France) et *Cordulegaster boltonii* (protégée en Île-de-France). Le

cortège complet sur la période 2020-2024 atteint 31 espèces, soit plus des deux tiers des espèces connues du département. Les Lépidoptères comptent 15 espèces observées en 2024, pour un total de 30 sur cinq ans, avec comme espèce patrimoniale la Zygène de la filipendule. Du côté des Orthoptères, 11 espèces ont été recensées cette année, dont l'Oedipode émeraude, espèce hygrophile peu commune. Pour l'avifaune, 83 espèces ont été observées sur cinq ans, dont 26 protégées en France. En 2024, deux nouvelles espèces occasionnelles ont été repérées : le Héron garde-bœufs et la Sterne pierregarin. Les enjeux les plus forts concernent le Bruant des roseaux (en danger d'extinction en Île-de-France et en France) et le Fuligule morillon (quasi menacé). La dynamique de maturation des milieux se confirme : certaines espèces pionnières régressent au profit d'espèces typiques de milieux plus stables et diversifiés. Ces suivis, inscrits dans les politiques de trames verte et bleue, orientent les actions du SIAH pour préserver les espèces sensibles et maintenir des habitats naturels de qualité sur le Croult et le Petit Rosne.

UNE COLLECTIVITÉ TOURNÉE VERS L'EXTÉRIEUR

Associations / Fédérations auxquelles le SIAH adhère :

- AMORCE (Association nationale des collectivités territoriales et de leurs partenaires pour la gestion de l'énergie, des déchets, de l'eau et de l'assainissement, de la propreté, en faveur de la transition écologique et de la protection du climat).
- ARCEAU (Association Recherche-collectivités dans le domaine de l'Eau en Île-de-France)
- ASTEE (Association Scientifique et Technique

- pour l'Eau et l'Environnement) – Présidence de la Commission Ressources en Eau et Milieux Aquatiques (CREMA) / participation au groupe de travail sur l'apport des sciences humaines et sociales dans la réhabilitation des petites rivières urbaines.
- FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies)
- FSTT (France Sans Tranchée Technologies)



Ecoles :

Présence au Bureau de département Génie urbain de l'Université Technologique de Compiègne (UTC) : 10 juillet 2024

Ecole nationale des Ponts et chaussées : 21/10/2024
« Politiques publiques de protection des milieux aquatiques : des instruments variés et complexes de prévention et de restauration de la qualité des cours d'eau »

Médias :

- Revue Territoires ; La condition urbaine – Rivières enfouies
- Le Parisien, 29 octobre 2024 « Contre les inondations, on libère les cours d'eau du béton »
- Actu-Environnement, 5 novembre 2024 « L'eau, clé de voute du confort thermique en milieu urbain »
- Les Echos, 29 septembre 2024, « Val d'Oise, les prémisses d'un parc urbain autour du Croult et du Petit Rosne »
- JT France 2, 20 novembre 2024, « Lutte contre les inondations : les rivières retrouvent leur cours naturel ».
- JT France 3, 6 mai 2024, « Renaturer les villes ».

Interventions et présence de terrain SIAH

- Centre européen de prévention des risques d'inondation (CEPRI), 7 mars 2024 « Les SaFN au service de l'aménagement du territoire, retour d'expérience du SIAH »
- Journée communautaire de l'environnement (Carnelle Pays-de-France) – Belloy-en-France - 25 mai 2024
- Marche du Petit Rosne (ASSARS) – Sarcelles - 26 mai 2024
- La Rue aux enfants (Organisateur : Communauté d'Agglomération Plaine Vallée) – Saint-Brice-sous-Forêt – 27 juin 2024
- La Rue aux enfants (Organisateur : Communauté d'Agglomération Plaine Vallée) – Bouffémont – 29 juin 2024

- Forum des métiers – Villiers-le-Bel – 21 novembre 2024

Webinaire « Les gaz renouvelables : solution de décarbonation des collectivités d'Ile-de-France », 24 septembre 2024, SIGEIF, « La station de dépollution de Bonneuil-en-France : d'une unité de traitement des eaux usées à un acteur de la transition énergétique territoriale »

Conférence-débat « La résilience à travers les solutions fondées sur la nature (SFN), 18 octobre 2024, Agence a'Urba, « Les SaFN au service de l'aménagement du territoire : retour d'expérience du SIAH »


Colloque « Trame bleue en milieu urbain », 21 novembre 2024, Association Espaces, « Des financements publics pour une stratégie de long terme à l'échelle du bassin versant »



Éric Chanal, Directeur du SIAH au micro de France Bleu

DES INDICATEURS POUR ÉVALUER





Qu'ils soient réglementaires,
internes aux services du SIAH, les
indicateurs utilisés au sein du SIAH
sont là pour être utiles !

Parce qu'il est indispensable,
en tant que service public, de
pouvoir évaluer l'efficacité en
temps réel et sur des échelles de
temps pertinentes, les politiques
publiques qui sont mises en place,
afin de réagir le cas échéant,
de manière transparente, si les
directions prises se révèlent
inopportunes.

Parce qu'il est indispensable
d'évaluer la qualité et la
quantité du travail effectué par
chaque service, par chaque
agent, afin d'anticiper les
pratiques sociétales (évolution
de la consommation d'eau
potable, réutilisation de l'eau de
pluie,...), contextuelles (évolution
socioéconomique d'un territoire),
voire techniques (évolution
du traitement de la station de
dépollution des eaux usées).

6 ■ DES INDICATEURS POUR ÉVALUER

Code indicateur	Objet				
CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE					
Présentation du territoire					
cf. partie 1					
Mode de gestion du service :					
régie					
D.201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées				
248 699 habitants sont raccordés aux réseaux d'eaux usées					
D.202.0	Nombre d'autorisations de déversements d'effluents industriels				
En 2024, 284 330 équivalents habitants (EH) ont été traités par la station de dépollution.	Société	Commune	Activité	Date de délivrance de l'arrêté d'autorisation	Auto-surveillance
	JIB	GARGES-LES-GONESSE	Découpe de matériaux	06/02/2024	Non
	KETCRO	GOUSSAINVILLE	Lavage automobile	29/02/2024	Non
	EMA (KFC)	GARGES-LES-GONESSE	Restauration rapide	29/02/2024	Non
	ROISSY CRAFT HOUSE	ROISSY-EN-FRANCE	Fabrication de bière	29/02/2024	Non
	HOTEL ET RESIDENCE GARGES CERDAN	GARGES-LES-GONESSE	Hôtel préfecture (social)	29/02/2024	Non
	L'OLIVER GROUPE	LE THILLAY	Conditionnement d'huile alimentaire	23/04/2024	
	LIDL	GARGES-LES-GONESSE	Supermarché	23/04/2024	
	SGHFOOD (TAJ)	GONESSE	Restauration	23/04/2024	
	DUPLI PRINT	DOMONT	Pré-presse		
	RENAULT TRUCK GRAND PARIS	GONESSE	Location, réparation de camions (avec aire de lavage d'engins)		
	TAURAND SERVICE MANUTENTION	EPIAIS-LES-LOUVRES	Maintenance et la vente de matériel de manutention (avec aire de lavage d'engins)	17/06/2024	
	FORICHER Moulin d'Arnouville	ARNOUVILLE	Meunerie	17/06/2024	
	CREATIFS	GONESSE	Organisation de foires, salons professionnels et congrès (stockage de matériel, réalisation de décors ...)	10/07/2024	
	P.G. (Plancha Grill)	SARCELLES	Restaurant	18/07/2024	
	CALVATIS (anciennement Proxyma)	SARCELLES	Fabrication de détergents et de produits de nettoyage	18/07/2024	
	HOTEL FE	VILLIERS-LE-BEL	Hôtel préfecture	05/09/2024	
	NOVEAL	LE THILLAY	Conception de procédés de fabrication et d'industrialisation de principes actifs dans le domaine de la cosmétique	05/09/2024	
ETOILE DE VILLIERS	VILLIERS-LE-BEL	Salle des fêtes	16/09/2024		
PALACE DE VILLIERS	VILLIERS-LE-BEL	Salle des fêtes	16/09/2024		
Linéaires des réseaux de collecte des eaux usées :					
135 km					
Identification des ouvrages d'épuration des eaux usées, capacités d'épuration et prescriptions de rejets pour les principaux éléments polluants					
cf. partie 4					
D.203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration				
La quantité de boues issues du système de traitement de la station de dépollution de Bonneuil-en-France est de 3 640 tonnes de matières sèches pour l'année 2024. Les boues proviennent du réseau de collecte ainsi que des matières de vidange déversées en tête de station.					

Code indicateur	Objet			
TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DE SERVICES				
Présentation des modalités de tarification du service et des frais éventuels d'accès				
<p>Les modalités de tarification du service d'assainissement varient d'une commune à l'autre. En effet, une commune peut décider ou non d'instituer une redevance d'assainissement et ce, bien que celle-ci adhère à une structure publique ou qu'elle ait décidé la contractualisation de la gestion du service à une entreprise privée par voie de délégation de service public par exemple. D'autres structures peuvent intervenir afin de prélever des redevances. De la même manière, les frais d'accès au service public d'assainissement dépendent étroitement des frais d'accès à l'eau potable qui dépendent du gestionnaire d'eau potable.</p> <p>On peut citer la participation pour le financement de l'assainissement collectif, sorte de droit de péage à l'assainissement réglée en une fois par le pétitionnaire de la nouvelle construction ou dès lors qu'il existe un supplément d'évacuation des eaux usées. <i>(cf. ci-après le montant perçu par le SIAH au titre de l'année 2024).</i></p>				
Présentation d'une facture d'assainissement (Bonneuil-en-France)				
	PRIX UNITAIRE	BASE 120 M ³ HT	TVA %	TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU				
ABONNEMENT	29,17	29,17	5,5	30,77
CONSOMMATION ANNUELLE PART DISTRIBUTEUR	1,9029	228,348	5,5	240,91
REDEVANCE COMMUNALE	-	-	-	-
REDEVANCE DE PRÉLÈVEMENT DE L'AESN	0,1000	12	5,5	12,66
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EU				
REDEVANCE COMMUNALE	0,7500	90	0	90
REDEVANCE D'ENTRETIEN DES RÉSEAUX	-	-	-	-
REDEVANCE SYNDICALE DE TRAITEMENT DES EU	1,5	180	0	180
ORGANISMES PU				
LUTTE CONTRE LA POLLUTION AESN	0,42	50,4	5,5	53,17
MODERNISATION DES RÉSEAUX DE COLLECTE	0,1850	22,20	0	22,20
VOIX NAVIGABLES DE FRANCE	0,0182	2,184	5,5	2,30
SOUTIEN D'ÉTIAGE EPTB SEINE GRANDS LACS	0,01	1,2	5,5	1,27
TOTAL ANNEE N				633,28
INDICATEURS DE PERFORMANCE				
P.201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées			
	98%			
P.202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de réseaux de collecte des eaux usées			
	15/120			
P.203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret n° 94-469 du 3 juin 1994			
	Indicateur non disponible			
P.204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006			
	Les équipements d'épuration de la station de Bonneuil-en-France sont conformes à ces décrets et en particulier aux articles R.2224-10 et 2224-14 avec la mise en place d'un traitement plus rigoureux assuré depuis 2006 suite au classement en zone sensible du milieu récepteur en décembre 2005.			

INDICATEURS DE PERFORMANCE	
P.205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 Les performances sont garanties hors périodes inhabituelles type coupure électrique.
P.206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacués selon les filières conformes à la réglementation 100 %
P.251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers 0 %
P.252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau Nombre de points noirs par 100 km de réseau : 0,01
P.253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées 0,42 %
P.254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

CAS GÉNÉRAL EN MOYENNES JOURNALIÈRES			
Paramètres	Concentration maximale en mg/l	Concentration rédhibitoire en mg/l	Rendement d'élimination minimum
MES	35	70	90%
DB05	25	50	90%
DCO	90	180	85%
NTK	8	25	85%
N – NH4	5	20	80%
Phosphore Total (Pt)	2	5	70%

CAS GÉNÉRAL EN MOYENNES ANNUELLES			
Paramètres	Concentration maximale en mg/l	Concentration rédhibitoire en mg/l	Rendement d'élimination minimum
Azote Total (NGL)	10	Sans objet	70%
Phosphore Total (Pt)	1	Sans objet	80%

P 255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées Pour les réseaux intercommunaux, l'indice de connaissance est de 90/120
P 256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité cf. pages 08 à 12
P 257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente Indicateur non disponible
P 258.1	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ; taux de réclamation 0 %

6 ■ DES INDICATEURS POUR ÉVALUER

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Montant financier des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire ; montant des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions générales pour le financement des travaux

Eaux pluviales : montant des travaux = 5 041 750€, montant des subventions des collectivités = 526 700 chiffres au 31/12/2024

Eaux usées : montant des travaux = 14 457 016€, montant des subventions des collectivités = 1 465 735 chiffres au 31/12/2024

Encours de la dette et montant des annuités de remboursement de dette au cours du dernier exercice (capital / intérêts)

Encours de la dette : eaux pluviales = 1 289 465€, eaux usées = 86 621 279€ chiffres au 31/12/2024

Annuités de remboursement (capital/intérêts) : eaux pluviales = 738 193€, eaux usées = 5 324 106€ chiffres au 31/12/2024

Montant des amortissements

6 342 117,00 € chiffre au 31/12/2024

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Compétences	Communauté d'Agglomération/ Communauté de Communes	Localisation du projet	Numéro opérations	Description des travaux	2024	2025	2026	2027
GEMAPI	CARPF	Garges-lès-Gonesse	OP 489C	Etude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagement hydro-écologique du Croult au niveau des Pieds Humides	243 100 €	100 000 €	50 000 €	100 000 €
GEMAPI	CARPF	Garges-lès-Gonesse	OP 489C1	Travaux pour la réalisation d'aménagement hydro-écologique du Croult au niveau des Pieds Humides				5 000 000 €
GEMAPI	CARPF	Arnouville-Bonneuil-en-France	OP 489D	Etude de maîtrise d'œuvre pour le reméandrage du Croult au droit de la NEF	434 154 €	30 000 €	100 000 €	34 000 €
GEMAPI	CARPF	Arnouville-Bonneuil-en-France	OP 489D1	Travaux pour le reméandrage du Croult au droit de la NEF			2 000 000 €	2 000 000 €
GEMAPI	CARPF	Bonneuil-en-France	OP 505	Maîtrise d'œuvre renaturation de la Morée au droit de la station de dépollution	54 000 €	100 000 €		
GEMAPI	CARPF	Bonneuil-en-France	OP 505A	Travaux renaturation de la Morée au droit de la station de dépollution	500 000 €	4 500 000 €		
GEMAPI	CARPF	Gonesse	OP 518	Etude de maîtrise d'œuvre pour la valorisation écologique et paysagère du Croult à la traversée de Gonesse	310 000 €	35 000 €	50 000 €	
GEMAPI	CARPF	Gonesse	OP 518A	Travaux pour la valorisation écologique et paysagère du Croult à la traversée de Gonesse		1 000 000 €	2 500 000 €	
GEMAPI	CARPF	Goussainville	OP 495A	Travaux de réouverture du Croult Vieux Pays	337 000 €	500 000 €	1 000 000 €	
GEMAPI	CARPF	Le Thillay	OP495	Maîtrise d'œuvre lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	30 300 €	30 000 €	30 000 €	
GEMAPI	CARPF	Louvres-Goussainville	OP 510	Etude de maîtrise d'œuvre pour la revalorisation écologique et paysagère des bassins du Bois d'Orville	75 200 €	61 000 €		
GEMAPI	CARPF	Louvres-Goussainville	OP 510A	Travaux pour la revalorisation écologique et paysagère des bassins du Bois d'Orville	504 000 €	800 000 €		
GEMAPI	CARPF	Sarcelles	OP 504	Etude de maîtrise d'œuvre Réouverture du Petit-Rosne et valorisation écologique aval vallée de Gif	170 460 €	30 000 €		
GEMAPI	CARPF	Sarcelles	OP 504B	Travaux Réouverture du Petit-Rosne et valorisation écologique aval vallée de Gif		1 500 000 €	1 000 000 €	
GEMAPI	CARPF	Sarcelles	OP 514	Réhabilitation de la dalle du Petit Rosne entre la place du Marché et la Résidence Miraville	231 000 €			
GEMAPI	CARPF	Sarcelles	OP 515	Travaux pour la réalisation d'aménagements hydro-écologique du Petit Rosne au niveau des Cèdres Bleus		1 500 000 €	500 000 €	
GEMAPI	CARPF	Sarcelles	OP 515A	Etude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagements hydro-écologique du Petit Rosne au niveau des Cèdres Bleus	32 200 €	100 000 €		
GEMAPI	CARPF	Sarcelles	OP 516	Etude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagement hydro-écologique du Petit Rosne et du bassin des Prés sous la Ville	122 000 €	100 000 €	50 000 €	100 000 €
GEMAPI	CARPF	Vémars	OP 488	Maîtrise d'œuvre Lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	127 200 €	50 000 €		
GEMAPI	CARPF	Vémars	OP 488D	Foncier - Création d'aménagements de lutte contre les inondations	743 900 €			
GEMAPI	CARPF	Vémars	OP 488E	Foncier - Création d'aménagements de lutte contre les inondations	50 000 €			

Compétences	Communauté d'Agglomération/ Communauté de Communes	Localisation du projet	Numéro opérations	Description des travaux	2024	2025	2026	2027
GEMAPI	CARPF	Villeron	OP 529A	Renaturation du cours d'eau dans le bassin de retenue	300 000 €	100 000 €	50 000 €	100 000 €
SOUS-TOTAL CARPF					4 264 514 €	10 436 000 €	7 280 000 €	7 234 000 €
GEMAPI	CAPV	Bouffémont	OP 528	Travaux Renaturation du Petit Rosne et de la mare du chemin d'aventures et déconnexion des EP		500 000 €	500 000 €	
GEMAPI	CAPV	Bouffémont	OP 528A	Etude pour la renaturation du Petit Rosne et de la mare du chemin d'aventures et déconnexion des EP	67 300 €	50 000 €	50 000 €	
GEMAPI	CAPV	Ezanville	OP 513	Réouverture du Petit Rosne à l'aval du bassin des Bourguignons 1	39 700 €			
GEMAPI	CAPV	Moisselles	OP 509	Etude de maîtrise d'œuvre pour la renaturation du Petit Rosne	75 100 €	20 000 €	40 000 €	
GEMAPI	CAPV	Moisselles	OP 509A	Travaux pour la renaturation du Petit Rosne				600 000 €
GEMAPI	CAPV	Montmorency	OP 425	Etude de maîtrise d'œuvre pour la renaturation du ru du fonds des Aulnes	68 900 €	50 000 €	50 000 €	
GEMAPI	CAPV	Montmorency	OP 425A	Travaux pour la renaturation du ru du fonds des Aulnes			1 000 000 €	1 500 000 €
SOUS-TOTAL CAPV					251 000 €	620 000 €	1 640 000 €	2 100 000 €
GEMAPI	CCCPF	Baillet-en-France	OP 465B	Maîtrise d'œuvre du ru de Montsoulst	29 000 €			
SOUS-TOTAL CCCPF					29 000 €			
GEMAPI		SIAH	OP 527	Sécurité bassins Bourguignons Ézanville et Garennes à Fontenay	312 000 €			
GEMAPI		SIAH		Mise en sécurité des ouvrages	160 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
GEMAPI		SIAH		A déterminer		400 000 €		
TOTAL GEMAPI					5 016 514 €	11 656 000 €	9 120 000 €	9 534 000 €

6 ■ DES INDICATEURS POUR ÉVALUER

Compétences	Communauté d'Agglomération/ Communauté de Communes	Localisation du projet	Numéro opérations	Description des travaux	2024	2025	2026	2027
Eaux Pluviales Urbaines Collecte	CARPF	Chennevières-lès-Louvres	OP CCHEN107	Création d'un réseau d'eaux pluviales Chemin Vilandry	150 000 €			
Eaux Pluviales Urbaines Collecte	CARPF	Fontenay-en-Parisis	OP CFONT86	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Ambroise Jacquin	48 700 €			
Eaux Pluviales Urbaines Collecte	CARPF	Fontenay-en-Parisis	OP CFONT180	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales Parc des Tournelles	10 000 €	20 000 €	100 000 €	200 000 €
Eaux Pluviales Urbaines Collecte	CARPF	Garges-lès-Gonesse	OP CGARG121	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales avenue de Stalingrad. Phase 2 et 3	400 000 €	420 000 €		
Eaux Pluviales Urbaines Collecte	CARPF	Garges-lès-Gonesse	OP CGARG120	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Paul Vaillant Couturier			600 000 €	
Eaux Pluviales Urbaines Collecte	CARPF	Garges-lès-Gonesse	OP CGARG122	Extension du réseau d'eaux pluviales rue Demusois		400 000 €		
Eaux Pluviales Urbaines Collecte	CARPF	Garges-lès-Gonesse	OP CGARG125	Réhabilitation et désimperméabilisations des sols quartier Dame Blanche Nord (Projet NPNRU)		200 000 €		
Eaux Pluviales Urbaines Collecte	CARPF	Garges-lès-Gonesse	OP CGARG168	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales ILOT 10	92 000 €			
Eaux Pluviales Urbaines Collecte	CARPF	Garges-lès-Gonesse	OP CGARG172	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Danielle Panquin Maurice Berteaux	35 500 €			
Eaux Pluviales Urbaines Collecte	CARPF	Garges-lès-Gonesse	OP CGARG177	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales Rue Danielle Casanova	800 €			
Eaux Pluviales Urbaines Collecte	CARPF	Garges-lès-Gonesse	OP CGARG197	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales avenue de la Division Leclerc				300 000 €
Eaux Pluviales Urbaines Collecte	CARPF	Gonesse	OP CGONE193	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue Saint Nicolas		300 000 €		
Eaux Pluviales Urbaines Collecte	CARPF	Gonesse	OP CGONE200	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue Gay Lussac	100 000 €			
Eaux Pluviales Urbaines Collecte	CARPF	Goussainville	OP CGOUS164	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales Avenue Leclerc		300 000 €		
Eaux Pluviales Urbaines Collecte	CARPF	Goussainville	OP CGOUS205	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales Av Paul Vaillant Couturier	300 000 €			
Eaux Pluviales Urbaines Collecte	CARPF	Le Thillay	OP CLETH169	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue des Soeurs Colombes	13 000 €			
Eaux Pluviales Urbaines Collecte	CARPF	Louvres	OP CLOUV105A	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales quartier le Gd Bouteiller (av du Roussillon)	5 400 €			
Eaux Pluviales Urbaines Collecte	CARPF	Louvres	OP CLOUV105B	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales quartier le Bouteillers (Provence)	234 800 €			
Eaux Pluviales Urbaines Collecte	CARPF	Mesnil-Aubry	OP CMESN144	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue de la Meunerie	400 €			
Eaux Pluviales Urbaines Collecte	CARPF	Puiseux-en-France	OP CPUIS108	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue du Gnl Leclerc	22 800 €	500 000 €		
Eaux Pluviales Urbaines Collecte	CARPF	Sarcelles	OP CSARC 118	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Miraville	69 800 €			
Eaux Pluviales Urbaines Collecte	CARPF	Sarcelles	OP CSARC149	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue Montfleury	806 500 €			
Eaux Pluviales Urbaines Collecte	CARPF	Sarcelles	OP CSARC150	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Joliot Curie	10 000 €		500 000 €	
Eaux Pluviales Urbaines Collecte	CARPF	Sarcelles	OP CSARC151	Extension et réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales ANRU II (rues Koening, César Franck et Joliot Curie)			500 000 €	1 000 000 €
Eaux Pluviales Urbaines Collecte	CARPF	Sarcelles	OP CSARC171	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Maryse Bastien	228 000 €			

Compétences	Communauté d'Agglomération/ Communauté de Communes	Localisation du projet	Numéro opérations	Description des travaux	2024	2025	2026	2027
EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE	CARPF	Sarcelles	OP CSARC194	Dévoiemnt des réseaux d'eaux usées et pluviales situés sous le CC My place	200 000 €			
EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE	CARPF	Sarcelles	OP CSARC202	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue gabriel Péri	150 000 €	100 000 €		
EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE	CARPF	St-Witz	OP CSTW1179	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales secteur Montmélian	400 000 €			
EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE	CARPF	St-Witz	OP CSTW1181	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue de Paris		300 000 €		
EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE	CARPF	Villiers-le-Bel	OP CVILB129	Extension du réseau d'eaux pluviales rue Gournod	384 400 €			
EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE	CARPF	Villiers-le-Bel	OP CVILB131	Dévoiemnt et réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales Projet NPRU Derrière les Murs et Puits la Marlière			1 000 000 €	1 000 000 €
EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE	CARPF	Villiers-le-Bel	OP CVILB133	Extension du réseau d'eaux pluviales ruelles de la Ceinture et des Oulches	187 400 €			
EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE	CARPF	Villiers-le-Bel	OP CVILB134	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales quartier des Gélinières	55 500 €			
EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE	CARPF	Villiers-le-Bel	OP CVILB184	NPNRU Village		500 000 €		
EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE	CARPF	Villiers-le-Bel	OP CVILB199	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales Quartier des Charmettes				200 000 €
EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE	CARPF	Villiers-le-Bel	OP CVILB204	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales quartier Claire de Lune Phase 2	1 100 €			
EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE	CARPF	SIAH		Travaux divers sur réseaux et chemisage, voiries, sda/ diagnostic permanent	540 500 €	530 000 €	850 000 €	850 000 €
SOUS-TOTAL CARPF Eaux pluviales Urbaines - Collecte					4 446 600 €	3 570 000 €	3 550 000 €	3 550 000 €
EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE	CCCPF	Baillet-en-France	CBAIL111	Rue du Néflier Baillet en France	100 000 €			
EAUX PLUVIALES URBAINES COLLECTE	CCPF	SIAH		Travaux divers sur réseaux et chemisage, voiries, sda/diagnostic permanent	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
SOUS-TOTAL CCCPF					200 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
TOTAL Eaux pluviales urbaines Collecte					4 646 600 €	3 670 000 €	3 650 000 €	3 650 000 €
EAUX PLUVIALES URBAINES TRANSPORT	CARPF	Arnouville	OP T525	Réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées rue Marcel GOT	197 000 €			
EAUX PLUVIALES URBAINES TRANSPORT	CARPF	Gonesse	OP TGONE482M	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales transport secteur du Golf	98 000 €			
EAUX PLUVIALES URBAINES TRANSPORT	CARPF	Goussainville	OP T429Q3	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales sous voie SNCF Fond de Brison	372 000 €			
EAUX PLUVIALES URBAINES TRANSPORT	CARPF	Villiers-le-Bel	OP TVILB429V	Réhabilitation du réseau transport Aval	21 500 €			
EAUX PLUVIALES URBAINES TRANSPORT	CARPF	Villiers-le-Bel	OP TVILB429V1	Réhabilitation du réseau transport secteur Champs Bacon	2 032 100 €			
EAUX PLUVIALES URBAINES TRANSPORT	CARPF	Villiers-le-Bel	OP TVILB429V2	Réhabilitation du réseau transport secteur Champs Bacon	3 200 €	100 000 €		
SOUS-TOTAL CARPF Eaux pluviales Urbaines Transport					2 723 800 €	100 000 €	- €	- €

6 ■ DES INDICATEURS POUR ÉVALUER

Compétences	Communauté d'Agglomération/ Communauté de Communes	Localisation du projet	Numéro opérations	Description des travaux	2024	2025	2026	2027
EAUX PLUVIALES URBAINES TRANSPORT	CAPV	Ezanville	OP TEZAN520	Réhabilitation des réseaux de transport d'eaux pluviales rue de la gare	600 000 €			
EAUX PLUVIALES URBAINES TRANSPORT	CAPV	Saint Brice sous Forêt	OP T478B	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales de transport rue Foch				600 000 €
SOUS-TOTAL CAPV Eaux pluviales Urbaines Transport					600 000 €	- €	- €	600 000 €
EAUX PLUVIALES URBAINES TRANSPORT		SIAH		Opérations à définir		1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
EAUX PLUVIALES URBAINES TRANSPORT		SIAH		Travaux divers sur réseaux et chemisage	220 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
TOTAL Eaux pluviales Urbaines Transport					3 543 800 €	1 200 000 €	1 100 000 €	1 700 000 €
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Bonneuil-en-France	OP CBONN203	Extension d'un réseau d'eaux usées Chemin de la Piste	190 000 €			
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Bouqueval	OP CBOUQ186	Extension du réseau d'eaux usées rue Orgeuilleuses	3 300 €			
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Chennevières-les-Louvres	OP CCHEN107	Extension du réseau d'eaux usées chemin de Villandry	136 000 €			
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Fontenay-en-Parisis	OP CFONT86	Réhabilitation collecteur rue Ambroise Jacquin	233 000 €			
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Fontenay-en-Parisis	OP CFONT180	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées Parc des Tournelles	10 900 €	30 000 €	1 000 000 €	
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Garges-lès-Gonesse	OP CGARG120	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Paul Vaillant Couturier			900 000 €	
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Garges-lès-Gonesse	OP CGARG121	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées avenue de Stalingrad. Phase 2 et 3	1 715 400 €	2 500 000 €		
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Garges-lès-Gonesse	OP CGARG125	Réhabilitation et création des réseaux d'eaux usées quartier Dame Blanche Nord (Projet NPRU)			200 000 €	
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Garges-lès-Gonesse	OP CGARG126	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées Quartier de la Muette	60 100 €	500 000 €		
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Garges-lès-Gonesse	OP CGARG168	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées ILOT 10	103 200 €			
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Garges-lès-Gonesse	OP CGARG172	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Daniel Panquin et Maurice Berteaux	2 100 €			
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Garges-lès-Gonesse	OP CGARG177	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées Rue Danielle Casanova	500 €			
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Garges-lès-Gonesse	OP CGARG197	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées avenue de la Division Leclerc				500 000 €
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Garges-lès-Gonesse	OP CGARG198	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue du Colonel Fabien	300 000 €			
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Gonesse	OP CGONE188	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Chauvart	154 000 €			
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Gonesse	OP CGONE189	Réhabilitation du réseau d'eaux usées avenue des Bleuets	933 000 €			
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Gonesse	OP CGONE193	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Saint Nicolas	16 000 €	400 000 €		
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Gonesse	OP CGONE200	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Gay Lussac	278 000 €			
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Gonesse	OP CGONE201	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue d'Orgemont			300 000 €	

Compétences	Communauté d'Agglomération/ Communauté de Communes	Localisation du projet	Numéro opérations	Description des travaux	2024	2025	2026	2027
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Goussainville	OP CGOUS 164	Réhabilitation du réseau d'eaux usées avenue Leclerc	18 000 €	300 000 €		
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Goussainville	OP CGOUS137	Réhabilitation du réseau d'eaux usées avenue Albert Sarrault			400 000 €	
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Goussainville	OP CGOUS138	Réhabilitation du réseau d'eaux usées boulevard Roger Salengro				500 000 €
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Goussainville	OP CGOUS205	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées Av Paul Vaillant Couturier	300 000 €			
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Le Thillay	OP CLETHI101B	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue Pascal et Voltaire	9 800 €			
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Le Thillay	OP CLETHI101C	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue Charmilles	420 800 €			
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Le Thillay	OP CLETH169	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue des Soeurs Colombes	900 €			
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Le Thillay	OP CLETHI195	Réhabilitation du réseau d'eaux usées avenue des Roses	30 000 €	400 000 €		
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Louvres	OP CLOUV105A	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées quartier le Gd Bouteiller (av du Roussillon)	5 400 €			
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Louvres	OP CLOUV105B	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées quartier le Bouteillers (Provence)	130 700 €			
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Louvres	OP CLOUV145	Dévoisement et redimensionnement du réseau d'eaux usées rue de Paris	229 700 €			
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Mesnil-Aubry	OP CMESN144	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de la Meunerie	500 €			
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Mesnil-Aubry	OP CMESN192	Extension du réseau d'eaux usées pour suppression du poste de relèvement des Platanes	209 100 €			
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Puiseux-en-France	OP CPUIS108	Redimensionnement des réseaux d'eaux usées rue du Gnl Leclerc	14 900 €	900 000 €		
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Puiseux-en-France	OP CPUIS206	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue des Fauvettes	300 000 €			
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Sarcelles	OP CSARC117	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de Bellevue	1 300 €			
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Sarcelles	OP CSARC118	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de Miraville	66 200 €			
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Sarcelles	OP CSARC148	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue du Moulin à Vent				300 000 €
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Sarcelles	OP CSARC149	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Montfleury	501 400 €			
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Sarcelles	OP CSARC150	Réhabilitation et redimensionnement des réseaux d'eaux usées rue du Général de Gaulle et rue Pierre Brossolette			1 500 000 €	
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Sarcelles	OP CSARC151	Extension et réhabilitation des réseaux d'eaux usées ANRU II			1 000 000 €	1 200 000 €
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Sarcelles	OP CSARC152	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue des Bauves				300 000 €
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Sarcelles	OP CSARC194	Dévoisement des réseaux d'eaux usées et pluviales situés sous le CC My place	450 000 €			
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Sarcelles	OP CSARC202	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue Gabriel Péri	300 000 €	1 000 000 €		
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	St-Witz	OP CSTWI179	Réhabilitation du réseau d'eaux usées secteur Montmélian	400 000 €			

6 ■ DES INDICATEURS POUR ÉVALUER

Compétences	Communauté d'Agglomération/ Communauté de Communes	Localisation du projet	Numéro opérations	Description des travaux	2024	2025	2026	2027
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	St-Witz	OP CSTWI181	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de Paris	7 000 €	400 000 €		
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Villiers-le-Bel	OP CVILB129	Extension du réseau d'eaux usées rue du Gounod (Germaine Richié)	286 400 €			
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Villiers-le-Bel	OP CVILB133	Extension du réseau d'eaux usées ruelles de la Ceinture et des Ouiches	186 700 €			
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Villiers-le-Bel	OP CVILB134	Réhabilitation du réseau d'eaux usées quartier des Gélinières	19 000 €			
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Villiers-le-Bel	OP CVILB166	Réhabilitation du réseau d'eaux usées Quartier Clair de Lune	71 300 €			
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Villiers-le-Bel	OP CVLB128	Extension du réseau d'eaux usées rue Jules Ferry/sente des Pommiers				200 000 €
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Villiers-le-Bel	OP CVLB131	Dévoisement et réhabilitation des réseaux d'eaux usées Projet NPRU Derrière les Murs et Puits la Marlière			1 000 000 €	1 500 000 €
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Villiers-le-Bel	OP CVLB132	Extension et réhabilitation des réseaux d'eaux usées ruelle du Moulin et sentier des Fonds Gigots				400 000 €
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Villiers-le-Bel	OP CVLB 184	NPNRU Village		800 000 €		
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Villiers-le-Bel	OP CVILB 187	Extension du réseau d'eaux usées rue Nouvelle	40 100 €			
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Villiers-le-Bel	OP CVLB 199	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées quartier des Charmettes				600 000 €
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF	Villiers-le-Bel	OP CVILB 204	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue Jules Ferry	264 800 €			
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF			Travaux divers et chemisage sur les réseaux d'eaux usées	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF			Travaux programme de voirie		1 800 000 €	2 400 000 €	2 600 000 €
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CARPF			Travaux SDA / Diagnostic permanent			1 000 000 €	1 500 000 €
SOUS-TOTAL CARPF Assainissement EU Collecte					9 399 500 €	10 030 000 €	10 700 000 €	10 600 000 €
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CCPF	Baillet-en-France	OP CBAIL111	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue du Néflier	352 000 €			
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CCPF	Montsout	OP CMONTS196	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de Versailles	350 000 €			
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CCPF			Travaux divers et chemisage sur les réseaux d'eaux usées	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
ASSAINISSEMENT EU COLLECTE	CCPF			Travaux opération à déterminer		870 000 €	200 000 €	300 000 €
SOUS-TOTAL CCPF Assainissement EU Collecte					802 000 €	970 000 €	300 000 €	400 000 €
TOTAL ASSAINISSEMENT EU COLLECTE					10 201 500 €	11 000 000 €	11 000 000 €	11 000 000 €

Compétences	Communauté d'Agglomération/ Communauté de Communes	Localisation du projet	Numéro opérations	Description des travaux	2024	2025	2026	2027
ASSAINISSEMENT TRANSPORT EU	CARPF	Arnouville	OP T525	Réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées rue Marcel GOT	620 000 €			
ASSAINISSEMENT TRANSPORT EU	CARPF	Bonneuil-en-France	OP TBONN485	Réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées secteur NEF	1 059 100 €			
ASSAINISSEMENT TRANSPORT EU	CARPF	Gonesse	OP TGONE482M	Réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées traversant le Golf	402 600 €			
ASSAINISSEMENT TRANSPORT EU	CARPF	Gonesse	OP TGONE523	Réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées rue Pierre V Collin	20 000 €	500 000 €	400 000 €	
ASSAINISSEMENT TRANSPORT EU	CARPF	Goussainville	OP TGOUS429Q3	Réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées sous voie SNCF Fond de Brison	289 000 €			
ASSAINISSEMENT TRANSPORT EU	CARPF	Goussainville	OP TGOUS482S	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations rue Cerdan	500 000 €			
ASSAINISSEMENT TRANSPORT EU	CARPF	Goussainville	OP TGOUS507	Réhabilitation du collecteur d'eaux usées Vieux Pays		700 000 €		
ASSAINISSEMENT TRANSPORT EU	CARPF	Le Thillay	OP TLETH482iB	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées le Lac	2 281 600 €			
ASSAINISSEMENT TRANSPORT EU	CARPF	Sarcelles	OP TSARC429G	Redimensionnement et réhabilitation des réseaux d'eaux usées entre la rue Flora et promenade du lac			3 000 000 €	
ASSAINISSEMENT TRANSPORT EU	CARPF	Sarcelles	OP TSARC429x	Redimensionnement et réhabilitation des réseaux d'eaux usées entre la place du marché et la rue Flora				3 000 000 €
ASSAINISSEMENT TRANSPORT EU	CARPF	Sarcelles	OP TSARC503	Réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées amont Emile Zola VLB			700 000 €	
ASSAINISSEMENT TRANSPORT EU	CARPF	Sarcelles	OP TSARC504A	Réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées Aval Vallée de Gif	335 000 €	1 000 000 €		
ASSAINISSEMENT TRANSPORT EU	CARPF	Sarcelles	OP TSARC515B	Réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées Parc des Cèdres Bleus	395 300 €	1 000 000 €		
ASSAINISSEMENT TRANSPORT EU	CARPF	Villiers-le-Bel/ Sarcelles	OP T429U	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations secteur Ecole Zola et stade Percé		1 000 000 €		
ASSAINISSEMENT TRANSPORT EU	CARPF	Villiers-le-Bel	OP T429V1	Réhabilitation et dévoiement des réseaux d'eaux usées intercommunaux secteur Champs Bacon	1 009 500 €			
SOUS-TOTAL CARPF Assainissement EU - Transport					6 912 100 €	4 200 000 €	4 100 000 €	3 000 000 €
ASSAINISSEMENT TRANSPORT EU	CAPV	Bouffémont	OP TBOUF524	Réhabilitation du collecteur d'eaux usées rue des Vergers	17 600 €	200 000 €		
ASSAINISSEMENT TRANSPORT EU	CAPV	Domont	OP TDOM522	Réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées ue Auguste et André Rouzée	20 000 €	700 000 €		
ASSAINISSEMENT TRANSPORT EU	CAPV	Ezanville	OP TEZAN520	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de la gare	142 000 €			
ASSAINISSEMENT TRANSPORT EU	CAPV	Saint-Brice-sous-Forêt	OP TSTBR478B	Réhabilitation des canalisations rue Foch			500 000 €	
SOUS-TOTAL CAPV Assainissement EU - Transport					179 600 €	900 000 €	500 000 €	- €
ASSAINISSEMENT TRANSPORT EU		SIAH		Travaux divers et chemisage sur les réseaux d'eaux usées	230 000 €	230 000 €	230 000 €	230 000 €
SOUS-TOTAL EU TRANSPORT					7 321 700 €	5 330 000 €	4 830 000 €	3 230 000 €

LEXIQUE





7



BASSIN BIOLOGIQUE : aussi appelé bassin d'aération, est un ouvrage d'épuration à culture de micro-organismes en suspension (essentiellement des bactéries) dans un milieu liquide (ici les eaux usées) aéré (ou oxygéné) mécaniquement (turbine, pont brosse, insufflateur d'air). La biomasse ainsi générée dégrade la pollution dissoute dans les eaux usées.

BASSIN DE RETENUE : bassin à ciel ouvert ou réservoir enterré dans lequel sont provisoirement stockées les eaux excédentaires que les réseaux (fossés, canalisations d'eaux pluviales et rivières) ne sont pas capables d'évacuer immédiatement. Les bassins de retenue peuvent parfois remplir des fonctions ludiques ou pratiques : terrain de golf, espace vert). Mais leur fonction principale est avant tout de protéger les zones habitées en stockant momentanément les eaux excédentaires ne pouvant être évacuées à cause de la saturation du réseau se produisant dans le cas de fortes pluies soudaines (orages) ou parfois dans les cas de pluie classique mais de très longue durée.

BASSIN VERSANT : Un bassin versant ou bassin hydrographique (terme retenu par la directive-cadre sur l'eau) est une portion de territoire délimitée par des lignes de crête, dont les eaux alimentent un exutoire commun : cours d'eau, lac, mer, océan, etc.

BOUES : Résidus obtenus après traitement d'effluents. En moyenne, chaque Français génère 200 litres d'eau usée par jour qui une fois traitée donnent 5 litres de boues brutes contenant elles-mêmes près de 15g de matières sèches. Les caractéristiques des boues sont extrêmement variables d'une source à l'autre. Elles dépendent de la nature des effluents et du type de traitement appliqué.

CHAMBRE A SABLE : Ouvrage, sur un réseau d'assainissement, destiné à capter, par décantation, les matières en suspension présentes dans les effluents transitant dans les canalisations.

COLLECTEUR : Canalisation qui recueille les eaux usées ou les eaux pluviales. Ce terme provient de la notion d'assainissement qui consiste d'abord à collecter les eaux usées ou pluviales pour ensuite les diriger vers une unité de traitement.

CURAGE : Opérations qui ont pour objectif d'enlever les sédiments qui s'accumulent :

- Dans le lit des cours d'eau.
- Dans les zones où le courant se ralentit brutalement.
- Dans les réseaux de collecte des eaux usées et d'eaux pluviales.

Le curage des cours d'eau peut se faire mécaniquement ou manuellement. Ce dernier cas est le plus souvent privilégié car il permet de préserver l'état des berges et l'écosystème qui en est tributaire.

DEVELOPPEMENT DURABLE (DD) : Le développement durable, est une notion qui désigne des actions visant à concilier trois mondes différents, celui de l'économie, celui de l'écologie et celui du social. Selon le ministère de l'écologie et du développement durable, "à long terme, il n'y aura pas de développement possible s'il n'est pas économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable."

Ce terme, créé en 1980 d'après l'anglais sustainable development, désigne une forme de développement économique respectueux de l'environnement, du renouvellement des ressources et de leur exploitation rationnelle, de manière à préserver les matières premières, mais également à s'assurer d'un développement socialement équitable. Ce mode de développement répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Depuis la conférence de Rio (1992) le développement durable est reconnu comme un objectif par la communauté internationale.

DIGESTEUR : Désigne le réacteur chimique (cuve cylindrique étanche au gaz et isolée thermiquement) où se déroulent les fermentations bio méthanogènes (digestion anaérobie des déchets à forte teneur en matière organique) avec production de biogaz à partir de boues de stations d'épuration sous l'action de bactéries méthanogènes.

DCO - DEMANDE CHIMIQUE EN OXYGENE : Paramètre de pollution organique correspondant à la consommation globale à chaud de l'oxygène du bichromate de potassium et représentative de la majeure partie des composés organiques ainsi que des sels minéraux oxydables. Plus rapide que la DBO5 (voir ci-après) qui nécessite 5 jours. Cette mesure permet d'avoir un ordre de grandeur de la pollution. Les résultats sont exprimés en milligramme d'oxygène par litre d'eau.

DBO 5 - DEMANDE BIOCHIMIQUE EN OXYGENE A 5 JOURS : On utilise conventionnellement la DBO5 au lieu de la DBO, c'est-à-dire la quantité d'oxygène consommée après 5 jours d'incubation. La DBO5 n'est normalement représentative que de la pollution organique carbonée biodégradable.

DEGRILLEUR : Installation de prétraitement permettant de retenir parmi les matières en suspension celles de plus gros volume par une grille. Il s'agit généralement d'une des premières étapes du traitement en station de dépollution. Un système automatique de raclage permet d'extraire les déchets accumulés sur les grilles pour les diriger vers des bennes.

EAU BRUTE : désigne les eaux usées qui n'ont subi aucun traitement.

EAU METEORIQUE : Toute eau provenant plus ou moins directement des précipitations ou des condensations de vapeur d'eau atmosphérique (eau de pluie).

EAUX PARASITES : Désigne l'ensemble des eaux autres qu'usées qui sont présentes dans les canalisations d'eaux usées (eaux de nappe, source, drainage, mauvais branchements, etc.)

EAUX PLUVIALES : les eaux pluviales sont les eaux qui proviennent des précipitations atmosphériques. Ces eaux peuvent être collectées dans des réseaux spécifiques dits d'eaux pluviales dans lesquels peuvent être récupérés également des eaux d'arrosage et de nettoyage des vies publiques et privées, des jardins, des cours d'immeuble... Les eaux pluviales alimentent principalement les cours d'eau dont le niveau peut monter très rapidement en cas de précipitations importantes.

EAUX USEES : les eaux usées dites domestiques (par opposition aux eaux usées industrielles) se composent des eaux vannes d'évacuation des toilettes, des eaux ménagères d'évacuation des cuisines et salles de bains. Les déchets présents dans ces eaux souillées sont constitués par des matières organiques dégradables et des matières minérales. Ces substances sont sous forme dissoute ou en suspension. Les réseaux d'eaux usées aboutissent à des stations de dépollution où les eaux sont traitées avant rejet au milieu naturel.

MES - MATIERE EN SUSPENSION : Désigne l'ensemble des matières solides contenues dans les eaux usées.

NGL : Somme des différentes formes d'azote contenue dans les eaux usées

PERMIS DE CONSTRUIRE : Autorisation administrative qui doit être obtenue avant d'entreprendre une construction nouvelle ou de modifier une construction existante.

PERMIS DE LOTIR : Le lotissement est une opération qui consiste à diviser un terrain en plus de deux lots à construire sur une période de moins de 10 ans. Cette opération est soumise à autorisation administrative préalable.

Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document destiné à définir plus simplement la destination générale des sols que ne le fait le plan d'occupation des sols (POS). Depuis le vote de la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) par le Parlement le 13 décembre 2000, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) remplace le POS. Il définit les règles indiquant quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures, etc. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) doit notamment exposer clairement le projet global d'urbanisme ou PADD qui résume les intentions générales de la collectivité quant à l'évolution de l'agglomération.

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) Intégré dans le plan local d'urbanisme, ce document a deux fonctions :

- définir les orientations d'urbanisme et d'aménagement qui concernent l'organisation générale du territoire communal.
- préciser des orientations ou des prescriptions concernant plus spécifiquement des espaces ou des quartiers, ou des actions publiques.

Pt : Phosphore total présents dans les eaux usées.

REHABILITATION : Ensemble des opérations visant à restaurer une canalisation détériorée.

SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) : Institué par la loi sur l'eau de 1992 et réaffirmé par celle de 2006, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux est un outil de planification (sur 10 à 20 ans) de la politique de l'eau associant tous les acteurs d'un bassin hydrographique (au nombre de 6 en France métropolitaine).

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) : Déclinaison à l'échelle locale des décisions prises dans le SDAGE. Le SDAGE englobe l'intégralité du bassin versant Seine-Normandie. Ce grand bassin versant se divise en sous bassins versants dont chacun d'entre eux fait l'objet d'un SAGE.

Schéma Directeur de la Région Ile-de-France : C'est un document d'aménagement du territoire et d'urbanisme qui définit une vision globale, à 25 ans, de l'Île-de-France et de ses territoires, affiche des ambitions et des objectifs à faire prendre en compte au niveau local. Afin de faire face aux évolutions de la société, ce document majeur pour l'avenir de l'Île-de-France est révisé périodiquement.

Schéma de Cohérence Territoriale : Elaboré par les élus, il définit l'évolution de l'agglomération et les priorités en matière d'habitat, de commerce, de zones d'activité, de transports, ... Il succède au schéma directeur depuis la loi Solidarité et renouvellement urbain N° 2000/1208 du 13 décembre 2000.

SEQ-EAU ou Système d'Evaluation de la Qualité de l'Eau : est un outil pour caractériser l'état physico-chimique des cours d'eau, utilisé par les services de l'État et les collectivités afin d'évaluer la qualité des eaux (de surface ou souterraines) en France.

SICCITE : Quantité de solide restant après un chauffage à 110°C pendant deux heures. Elle s'exprime généralement en pourcentage pondéral. À l'inverse, on parlera de Taux d'humidité.



ANNEXES

A large, stylized number 8 in white, centered on a dark background. To the right of the number is a large, curved orange shape that resembles a thick, curved arrow or a stylized letter 'C'. The background is dark with some light reflections and a bokeh effect.

8



MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL

(au 31 décembre 2024)

Benoît JIMENEZ
Président

Christiane Aknouche	Vice-Présidente chargée de l'hygiène et de la sécurité
Nicole Bergerat	Vice-Présidente chargée du SAGE et de l'urbanisme sur le bassin versant du Croult
Jean-Charles Bocquet	Vice-Président chargé de l'agriculture et de la compétence eaux pluviales non urbaines
Marie-Claude Calas	Vice-Présidente chargée de la communication
Cathy Cauchie	Vice-Présidente chargée des affaires juridiques et foncières
Tony Fidan	Vice-Président chargé du SAGE et de l'urbanisme sur le bassin versant du Petit Rosne
Didier Guével	Vice-Président chargé de l'assainissement sur le bassin versant du Petit Rosne
Jean-Pierre Lechaptois	Vice-Président chargé de la GEMAPI sur le bassin versant du Croult
Maurice Maquin	Vice-Président chargé de la GEMAPI sur le bassin versant du Petit Rosne
Jean-Robert Pollet	Vice-Président chargé de l'assainissement sur le bassin versant du Croult
Roland Py	Vice-Président chargé de la station de dépollution des eaux usées
Claude Tibi	Vice-Président chargé des finances

Liste des délégués titulaires et des délégués suppléants de chaque Commune :

ANDILLY (CAPV)

M. Philippe FEUGERE
Mme Virginie HENNEUSE
Mme Béatrice LAFLEUR
M. Mickael MARTINS

ARNOUVILLE (CARPF)

M. Tony FIDAN
M. Joël DELCAMBRE
M. Mathieu DOMAN
M. Adrien DA COSTA

ATTAINVILLE (CAPV)

M. Valério MACCAGNAN
M. Stéphane DOUBLEMART
Mme Sophie JENEVEIN
M. Stéphane BOUBLEMART

BAILLET-EN-France (C3PF)

Mme Christiane AKNOUCHE
M. Jean Claude LAINE
M. Jérôme RUGET
M. Richard GRIGNASCHI

BONNEUIL-EN-FRANCE (CARPF)

M. Abdellah BENOURET
M. Claude BONNET
M. Bernard BREGEAT
M. Dominique LOUREIRO

BOUFFÉMONT (CAPV)

Mme Joëlle POTIER
M. Pascal TESSE
Mme Johanne POL
M. Alain KOURDIAN

BOUQUEVAL (CARPF)

Mme Marie-Claude CALAS
M. Francis MALLARD
M. Noël HEDIN
Mme Magalie FIAES

CHENNEVIERES-LÈS-LOUVRES (CARPF)

Mme Delphine DELMOTTE
Mme Marie EVRARD
Mme Martine BAYON
M. Maurice DOBBELS

DOMONT (CAPV)

Mme Michèle HINGANT
M. Charles ABEHASSERA
M. Eric PERRE
Mme Marie-France BOSOLO

ECOUVEN (CARPF)

Mme Catherine DELPRAT
M. Philippe SELOSSE
M. Jean-René FAIVRE
M. Éric MALLE

EPIAIS-LÈS-LOUVRES (CARPF)

Mme Ingrid DE WAZIERES
M. Mouhammad ABDOUL
Mme Adéla GASPAR
M. Daniel DOUY

EZANVILLE (CAPV)

M. Éric BATTAGLIA
M. Jean-Robert POLLET
M. Guy BARRIERE
M. Louis LE PIERRE

FONTENAY-EN-PARISIS (CARPF)

M. Patrice SAUBATTE

M. Roland PY

Mme Sylvie BATICLE

M. Jean-Michel BARONI

GARGES-LÈS-GONESSE (CARPF)

M. Benoît JIMENEZ

M. Ramzi ZINAOUI

M. Daniel LOTAUT

M. Alexandre KARACADAG

GONESSE (CARPF)

M. Claude TIBI

M. Jean-Michel DUBOIS

M. Christian CAURO

M. Sympson NDALA

GOUSSAINVILLE (CARPF)

M. Abdelaziz HAMIDA

M. Marwan CHAMAKHI

Mme Sonia YEMBOU

M. Abdelwahab ZIGHA

LE MESNIL-AUBRY (CARPF)

Mme Martine BRIDEL

Mme Patricia AUDOUARD

M. Hervé DEZOBRY

M. Daniel CHAUVOT

LE PLESSIS-GASSOT (CARPF)

M. Didier GUEVEL

M. Marcel HINIEU

Mme Anne Lise PRUVOT

Mme Renée GUEVEL

LE THILLAY (CARPF)

M. Christian CHOCHOIS

M. Bertrand KOVAC

M. Patrice PAGNOU

M. Daniel CHARPENTIER

LOUVRES (CARPF)

M. Eddy THOREAU

M. Pedro TRAVISCO

M. Nordine HABIBECHE

M. Frédéric NAVAS

MAREIL-EN-FRANCE (C3PF)

M. Jean-Claude BARRUET

M. Lionel LEGRAND

M. Stéphane BECQUET

M. Cédric MORVAN

MOISSELLES (CAPV)

M. Jean-Pierre LECHAPTOIS

M. Sylvain MAURAY

M. Victor CARDOSO

Mme Isabelle MATHIEUX

MONTMORENCY (CAPV)

M. Jean-Pierre DAUX

M. Maxime THORY

Mme Caroline SOUMAT

M. Pierre GUIRAUDET

MONTSOULT (C3PF)

Mme Laurence

CARTIER-BOISTARD

M. Gilles WECKMANN

M. Jean-Paul ARNAU

M. Pascal BOSRET

PISCOP (CAPV)

M. Blandine WALSH DE SERRANT

M. Zoheir AICHOUCHE

M. Bernard DE WAELE

M. Dominique TINTILLIER

PUISEUX-EN-FRANCE (CARPF)

Mme Nicole BERGERAT

M. Jean-Jacques PERCHAT

Mme Christine MAHE

M. Yves MURRU

ROISSY-EN-FRANCE (CARPF)

M. François CARRETTE

M. Pierre COTTIN

M. Bernard VERMEULEN

M. Cédric TEULIERE

SAINT-BRICE-SOUS-FORET (CAPV)

M. Thierry FELLOUS

Mme Céline DUBOIS

Mme Norah TORJMAN

Mme Virginie PREHOUBERT

SARCELLES (CARPF)

M. Sylvain LASSONDE

M. Navaz MOUHAMADALY

Mme Laura MENACEUR

Mme Isabelle PLO

SAINT-WITZ (CARPF)

M. Jean-Charles BOCQUET

M. Gérard DREVILLE

M. Frédéric MOIZARD

M. Jean-Michel DEBCZAK

VAUD'HERLAND (CARPF)

M. Bruno REGAERT

M. Pascal BACHELET

M. Stéphane COSSARD

Mme Corinne BOULANGER

VEMARS (CARPF)

M. Alain GOLETTA

M. Frédéric DIDIER

M. Lionel LECUYER

Mme Adeline COURTOIS

VILLAINES-SOUS-BOIS (C3PF)

M. Emmanuel FREIXO

M. Charles MONTFORT

Mme Pascale BARBE

M. Philippe DUPE

VILLERON (CARPF)

M. Dominique KUDLA

Mme Cathy CAUCHIE

M. Lionel PLASMANS

Mme Elodie LEMERY

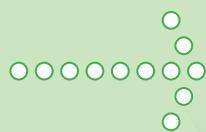
VILLIERS-LE-BEL (CARPF)

M. Maurice MAQUIN

M. Léon EDART

Mme Djida DJALLALI-TECHTACH

M. Maurice BONNARD



Nos engagements environnementaux

Convaincu du rôle majeur du service public dans la préservation de l'environnement et du patrimoine commun, le SIAH se voue au quotidien sur l'ensemble de son territoire à :

Restaurer durablement la qualité des rivières du Croult et du Petit Rosne

Le SIAH est engagé dans un programme de renaturation des cours d'eau à long terme visant à restaurer des tronçons de rivière ayant été, dans le passé, bétonnés, canalisés voire enterrés.

Il est également engagé dans des actions visant à protéger les cours d'eau et les zones humides des différentes pollutions qui les souillent : pollutions industrielles, pesticides et eaux usées.



Cet impact majeur de l'assainissement sur la qualité des rivières explique l'investissement profond du SIAH en matière de gestion des eaux usées, au travers de l'exploitation performante de sa station de dépollution des eaux usées et des nombreuses actions engagées sur les réseaux (conformité des branchements d'assainissement aux réseaux publics, étanchéité des canalisations,...).

Favoriser le retour d'une biodiversité

Cette recherche permanente et affirmée de la reconquête, y compris sociale, du Croult et du Petit Rosne, se traduit par une politique forte de préservation de la biodiversité, tant animale que végétale, autour des cours d'eau et des zones humides du territoire, dans un objectif à terme de recouvrer un bon état écologique des cours d'eau après des décennies d'agressions multiples de ce patrimoine aquatique précieux et fragile.

Cette volonté se traduit concrètement par l'arrêt, depuis 10 ans, de l'usage des pesticides sur l'ensemble des sites gérés par le SIAH et par une gestion basée sur la fauche sélective, par la renaturation des cours d'eau, par la conception de bassins de retenue écologiques vus, au-delà de leur fonction hydraulique, comme des réserves de biodiversité.

Limiter les risques d'inondation

Le rôle hydraulique des bassins de retenue reste, au sein de la politique écologique du SIAH, un volet majeur de son objectif de réduction du risque inondation, rôle historique qui a conduit à la création du SIAH en 1945.

Cette mission se traduit, outre l'engagement dans la réduction de l'impact de l'imperméabilisation des surfaces, par la gestion de plus de trente bassins de retenue des eaux pluviales, dont beaucoup équipés de systèmes de contrôle à distance afin d'optimiser la gestion des ouvrages à l'échelle de l'ensemble du bassin versant du Croult et du Petit Rosne, échelle idoine inscrite dans les politiques publiques depuis la loi sur l'Eau de 1964.

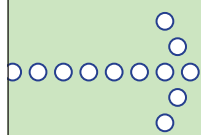


Réouverture du Petit Rosne en 2014 : cette rivière qui a longtemps été canalisée, a retrouvé, grâce aux techniques de l'ingénierie écologique, son lit d'antan, ainsi qu'une nouvelle liberté bien méritée.



Exemple de fauche tardive réalisée dans un bassin de rétention. Ces zones humides jouent pour le SIAH un rôle de réserves écologiques sur un territoire qui a beaucoup souffert d'une urbanisation intense.

Un bassin de rétention ayant joué son rôle lors d'un fort épisode pluvieux. Ces espaces végétalisés sont un outil capital pour la protection des personnes et des biens face aux risques.



Une culture d'amélioration continue et des valeurs historiques **POUR UN SERVICE PUBLIC MODERNE ET PERFORMANT**

M Maintenir un niveau de service performant et constamment adapté aux évolutions technologiques et réglementaires, passe par une gestion de l'Humain tant sur le plan des compétences que des conditions de travail. Cette amélioration continue de notre performance environnementale, recherchée pour une qualité optimale du service rendu aux usagers, repose sur une culture très ancrée de l'évaluation critique des politiques publiques initiées et mises en œuvre par le SIAH.

Elle induit également une réelle rigueur quant au respect de la réglementation et des engagements pris avec toutes les parties tierces avec lesquelles le SIAH est amené à collaborer, soit contractuellement, soit dans des démarches relationnelles moins formelles.

Elle s'appuie enfin sur un engagement quotidien des agents et des élus du SIAH. Plusieurs astreintes spécialisées sont ainsi disponibles 24h/24, 365j/365, afin de réagir dans les meilleurs délais aux situations les plus diverses (inondations, pollutions accidentelles aux rivières,...).

Ces valeurs, pour être pleinement reconnues, se doivent de reposer sur le respect strict des règles de sécurité dans l'exécution des métiers du SIAH, pré-requis applicable à la fois à nos équipes et aux personnels d'entreprises privées intervenant sur les ouvrages syndicaux dans le cadre des missions quotidiennes de gestion.

Ce souci constant et majeur de la sécurisation des personnes et des biens s'exprime particulièrement sur les chantiers du SIAH, qui sont par ailleurs, au travers de prescriptions spécifiques dans les cahiers des charges et d'un contrôle permanent de terrain, un maillon important de la mise en œuvre de sa politique de protection de l'environnement.

Ces valeurs et ces objectifs environnementaux, pour trouver une concrétisation efficiente et pérenne sur le terrain, nécessitent une communication permanente, qui auprès du grand public, qui en interne, pour rappeler non seulement les enjeux du SIAH, mais également les valeurs fondamentales qui animent ses agents depuis des décennies. C'est pourquoi un choix affirmé a été fait depuis longtemps, aujourd'hui appuyé par les nouveaux vecteurs d'information (réseaux sociaux notamment), de soutenir les actions du SIAH par des supports et des actions de communication ciblées sur les publics visés par les missions du syndicat.

Cet ancrage historique du SIAH dans le paysage environnemental de son territoire est renforcé par une parfaite cohérence de ses actions avec des politiques plus larges inscrites dans des documents de référence tels que le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de l'Île-de-France ou le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux en cours d'élaboration (SAGE Croult-Engchien-Vielle Mer) pour lequel le SIAH est la structure pilote.

Ce positionnement clé l'amène ainsi à être aujourd'hui en première ligne pour promouvoir la déclinaison locale des politiques environnementales nationale et régionale, telles que les Trames vertes et bleues, et fait ainsi du SIAH un acteur à part entière et indispensable de l'aménagement du territoire de l'Est du Val d'Oise.

À Bonneuil-en-France, le 11 mars 2021

Le Président du SIAH

Benoit Jimenez



Nos engagements environnementaux ○○○○

www.siah-croult.org